

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Direction de la Gestion et de la Planification des Ressource Eau (DGPRE)



En collaboration avec le Partenariat National de l'Eau du Sénégal

PNES

Etape 2 du programme d'appui à la mise en œuvre de l'ODD 6 au Sénégal

Initiative d'appui à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE - PAGIRE 2018-2030 du Sénégal

Document de plaidoyer sur la GIRE en direction des départements des autres ministères intervenant dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau pour l'intégration des actions du PAGIRE2 (2018-2030) dans leurs priorités et interventions y afférentes

Novembre 2021



PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU SENEGAL /PNES

CONTEXTE

Au Sénégal, pays sahélien, la ressource en eau de qualité tend à se faire rare en raison de la péjoration continue du climat depuis les années 60 alors qu'elle est de plus en plus sollicitée. L'exploitation de la ressource en eau doit donc être faite de façon rationnelle et équitable avec le souci constant du développement durable.

En application des recommandations fortes issues de nombreuses rencontres internationales sur l'eau notamment Rio en 1992 et Johannesburg en 2002, le Gouvernement du Sénégal a engagé depuis plus d'une décennie, des initiatives de promotion d'une gestion intégrée des ressources. Ces initiatives ont débouché sur un Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) élaboré et validé en 2007 et auquel il a été associé un Plan d'Actions Prioritaires GIRE 2008-2015.

Au terme de cette initiative le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à travers la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) a fait l'évaluation du PAP-GIRE 2008-2015 et l'actualisation du PAGIRE qui débouchait sur la formulation d'un nouveau Plan d'Action GIRE pour la période 2018-2030, appelé PAGIRE 2.

Par ailleurs, le Sénégal a adopté les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. D'ici à l'horizon 2030, ce sont donc les ODD qui devront guider la définition d'objectifs et de stratégies concrètes d'amélioration de la gestion de l'eau et des services d'eau et d'assainissement. A cet effet, le Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) phase 2 (PAGIRE 2) du Sénégal a intégré ces objectifs (en particulier l'objectif 6) dans les nouvelles stratégies de mise en œuvre de la GIRE dans le pays.

C'est dans cette perspective que le Programmes des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Partenariat Mondial Global Water Partnership (GWP) mondial à travers son bureau pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso) ont appuyé le Sénégal dans le processus de renseignement de l'indicateur GIRE national (indicateur 6.5.1 de l'ODD 6) du programme d'appui à la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal.

Pour mieux appuyer les actions du gouvernement et autres acteurs sur le terrain, le PNUE souhaite mettre à contribution le plaidoyer pour faciliter et accompagner la DGPRE, le PNES et le comité technique dans ce processus d'accélération de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE 2) pour l'horizon 2018-2030. Ce plaidoyer ne sera possible qu'à travers une ligne directrice claire conduisant à des changements de politiques et de pratiques afin de mieux valoriser la gestion intégrée des ressources en eau.

C'est dans ce cadre que cette étude est lancée avec comme objectif de produire un document de plaidoyer participatif et inclusif sur la gestion intégrée des ressources en eau qui intègre les actions du PAGIRE 2 suivant les priorités et interventions des secteurs.

Cette ligne directrice a été déclinée avec la contribution des acteurs majeurs présents dans le secteur au Sénégal et est exposé dans le présent document.

Le présent document rappellera le choix de mener des actions de plaidoyer, les éléments de plaidoyer et des messages auprès des différents acteurs. Il donnera aussi une analyse situationnelle de la question de la gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal et présentera les orientations stratégiques à prendre en compte afin de mener un plaidoyer efficace à l'endroit des porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal. Cette stratégie prendra en compte les axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2, les documents de planification (Plan Sénégal Emergent, Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques) afin de mobiliser les populations à l'action.

ANALYSE SITUATIONNELLE

A. Définition de la GIRE :

La gestion intégrée des ressources en eau est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux (Partenariat mondial de l'eau, 2000) [GWP, 2000].

Cette définition ne fournit aucune piste opératoire, si ce n'est l'évocation d'une gestion « coordonnée » des ressources, mais donne des objectifs de développement durable au secteur de l'eau, sous la forme de la recherche d'un compromis socio-économique et environnemental

B. Éléments d'analyse situationnelle de la GIRE :

Depuis les conférences de Copenhague et Dublin respectivement en 1991 et 1992, la prise de conscience au niveau mondial s'est accrue sur la nécessité de préserver les ressources naturelles dont l'eau pour le développement durable de toute l'humanité. Cette prise de conscience de toute la communauté internationale sur les enjeux liés à l'eau, a progressivement convergé à la fin du 20^{ème} siècle vers un consensus pour une approche fondamentalement innovatrice de gestion des ressources en eau, dénommée : Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Un des résultats du Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg en 2002 a été l'engagement ferme de la communauté internationale à développer et à achever des Plans d'Action Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) dans les différents pays à l'échéance 2005. Beaucoup de pays sur cette base se sont engagés à développer leur Plan d'Action National avec l'assistance technique et financière des partenaires.

En application de la recommandation du sommet de Johannesburg, le Sénégal s'est doté du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) en vue de faciliter la satisfaction des besoins en eau, l'accès à l'assainissement et aux activités à travers un processus participatif mis en œuvre de 2004 à 2007. Au niveau national, le PAGIRE1, s'articule autour de trois grands axes :

- Axe1 : l'amélioration des connaissances et des moyens de gestion des ressources en eau ;
- Axe2 : la création d'un environnement favorable à l'application de l'approche GIRE par des

réformes légales, organisationnelles et politiques ;

- Axe3 : l'amélioration de la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau.

C. Situation au Sénégal

a. Contexte Politique et Géographique

Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique les plus stables sur le plan politique. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le pays a renforcé ses institutions démocratiques. L'Etat est une république laïque et démocratique. Le pays a déjà connu deux alternances politiques en 2000 et en 2012 avec chaque fois l'élection d'un nouveau président de la république de manière démocratique. Cependant, le Sénégal est coutumier de campagnes électorales agitées et de manière générale des périodes pré-électorales difficiles.

Sa population est estimée en 2021 à Dix-sept millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux (17 197 482) selon le rapport final de la projection de la population du Sénégal par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en juillet 2015. Elle se répartit de façon pratiquement égalitaire entre les deux sexes 8 584 666 soit 49,92 % d'hommes et 8 612 816 soit 50,08% de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des grands groupes d'âges. C'est ainsi que les garçons sont plus nombreux que les filles dans le groupe de moins de 15 ans (51,7%) et les femmes dans le groupe d'âges 15-64 ans (51,4%). La population se caractérise aussi par sa jeunesse avec un âge moyen de 22,7 ans et la moitié de la population qui a moins de 18 ans. La population rurale est plus jeune avec la moitié de la population qui a moins de 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain) en raison de l'exode rural qui touche les jeunes adultes des zones rurales. La population du pays est majoritairement rurale avec 54,8% contre 45,2 % en milieu urbain.

b. Contexte Economique

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), mis en œuvre depuis 2014, vise à faire sortir le pays de ce cycle de croissance faible et de progrès insuffisants en matière de réduction de la pauvreté. Selon des chiffres préliminaires, la croissance économique se serait établie à 6,8 % en 2017, dopée par l'investissement public et stimulée par l'activité du secteur privé, ainsi qu'à un cadre macroéconomique propice à la croissance et à des conditions exogènes favorables (bonnes conditions météorologiques et cours du pétrole relativement bas). L'inflation reste faible, et ce malgré le taux de croissance élevé.

Avec un taux de croissance supérieur à 6 % (tiré principalement par l'agriculture), le secteur primaire est le plus dynamique, mais le secteur secondaire se développe et devrait passer en tête d'ici quelques années. Du côté de la demande, ce sont les exportations et les investissements qui ont connu la progression la plus rapide. Cependant, avec l'avènement de la covid 19, le taux de croissance de **l'économie sénégalaise** qui se positionnait au-dessus des 6% depuis 6 ans a été fortement réduit par **la crise** sanitaire. En 2020, elle est estimée par le FMI à 0,7%, mais un rebond serait prévu dès **2021** pour atteindre 5,2% de croissance. Le Sénégal a réalisé de bonnes performances au cours des deux dernières années en termes de croissance, et les perspectives pour 2020 et 2021 s'avéraient favorables. Cependant la crise liée à la pandémie de Covid-19 pourrait réduire considérablement ces perspectives. Sans toutefois tomber en récession, le Sénégal perdrait 4 à 6,7 points de pourcentage de croissance du PIB en raison du ralentissement prévu de l'activité touristique (-60%) et du transport (-

9%) Le pays subirait une diminution de l'investissement (-3%) due à une chute de l'investissement public, de l'investissement direct étranger, et des envois d'argent de la diaspora, car la pandémie a eu un impact important sur les pays d'accueil (France, Espagne, Italie, États-Unis). Ainsi, le PIB réel en 2020 augmenterait de 2,8% selon la Banque Africaine de Développement. Le déficit de financement supplémentaire de 481 milliards de francs CFA qui en résulterait devrait être essentiellement comblé par des financements extérieurs. La dette publique passerait de 64% du PIB en 2019 à 67% en 2020. Le déficit du compte courant devrait rester relativement stable en raison de la réduction des importations (-7,9%). L'inflation connaîtrait une hausse limitée grâce à l'assouplissement de la politique monétaire et à la fermeture des frontières. La croissance du Sénégal dépendra de l'évolution de la situation mondiale, mais elle devrait redémarrer en 2021, pour remonter à 5,1% selon l'efficacité du plan de relance initié par l'état du Sénégal et à 2,6% dans le scénario pessimiste selon les perspectives macroéconomiques de la BAD.

c. La situation de la GIRE au Sénégal

Au Sénégal¹, le potentiel hydrique renouvelable est évalué à environ 4750 m³/habitant/an représentant ainsi une valeur largement au-dessus de celle de référence de pénurie d'eau, évaluée à 1000m³/habitant/an, ce qui permet théoriquement, de couvrir largement les besoins en eau pour tous les usages.

Toutefois, ce potentiel qui est marqué par un contexte de précarité de la ressource, de pression des usages ce qui implique la nécessité de recherche de solution pour maintenir un équilibre durable entre les ressources et les besoins, sans négliger les fonctions environnementales de l'eau à travers une planification judicieuse et concertée.

Pour garantir la durabilité de celles-ci, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est reconnue comme la meilleure approche, depuis le sommet de Rio en 1992 et tout au long des grands forums mondiaux sur l'eau. Aussi l'avènement des ODD 2030 constitue une réelle opportunité pour la promotion de la GIRE.

La question de la GIRE, au Sénégal, est prise en charge au niveau de de la DGPRE à travers le Plan d'Action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). D'autres plans sont en train d'être mis en œuvre au Sénégal à savoir le Plan de Gestion du Lac de Guiers avec l'OLAC, la Promotion du Réseau Hydrographique National, la Gestion des Eaux Transfrontalières, avec l'OMVS et l'OMVG.

Parmi ces instruments, le PAGIRE adopté en 2007 reste le principal instrument de planification au niveau national. Il s'adosse sur un découpage du territoire en cinq (5) Unités de Gestion et de Planification (UGP) subdivisées en 28 Sous-UGP et sur un plan stratégique de mobilisation des ressources en eau et le programme d'investissement (à l'horizon 2030) y afférent.

Cependant d'une manière générale l'analyse des facteurs dans la plupart des bassins montrent globalement :

¹ Lettre de Politique Sectorielle de développement 2016-2019 ; MEA 2016

- Une réduction des surfaces cultivables, pastorales et modifications des espèces végétales suite à une diminution des zones inondables, des galeries forestières, de la savane arbustive, des zones de cultures pluviales et la déforestation. Ce qui entraîne la destruction des habitats de différentes espèces et la réduction de la biodiversité ;
- L'apparition de formations végétales anthropiques, savanes arborées anthropiques à espèces utiles *Azadirachta indica* (neem) *Eucalyptus camaldulensis*, *Mangifera indica* (manguier), bananeraies, rizières ;
- Une augmentation des espaces dégradées et des sols nus (affleurements rocheux ou de cuirasse, des zones érodées, indurées et incultes), baisse des zones de bas-fonds anciennement cultivés (baisse de la pluviométrie, mauvaises pratiques agricoles, pression démographique) ;
- L'accroissement de la pression foncière est dû à une augmentation des zones de riziculture et de maraîchage, un accroissement significatif des superficies des établissements humains et un accroissement des populations ;
- Un environnement fortement pollué par les activités anthropiques entraînant la production et les rejets dans le milieu, d'importantes quantités de déchets solides et liquides sans traitement. Le taux élevé de pollution de ces eaux usées sont constatés dans la plupart des bassins. Dans les sites aurifères, il faut noter les risques de pollution des plans d'eau dus aux métaux lourds sous forme de trace dans les sédiments du barrage avec la possibilité d'accumulation et risques accrus pour la santé humaine et environnementale à moyen et long terme de ces nuisances ;
- Des comportements et pratiques à risques élevés sont aussi observés au niveau de certains ménages des villages abritant des animaux domestiques (bovin, ovins, caprins, asins, porcins, équins et volaille) par exemple plus de 25% de ces ménages dorment avec leurs animaux. Il a également été noté la divagation, l'insalubrité, les risques accrus de zoonose dont les dermatoses, les leishmanioses et les gastro-entérites. Beaucoup de ménages ne disposent pas de latrines (défécation à l'air libre : risque de maladie hydrique), la promiscuité élevée dans les concessions (plus de 10 personnes/ménage ; 2 à 3 ménages/concession et les 3/4 maisons par concession), la dominance de l'habitat traditionnel (>90% des ruraux) et de bas standing (> 80% des citadins), le faible taux de scolarisation (31% dans les villages et 54,8% dans les villes) et davantage pour les filles (moins 25% en général) sont constatées dans la zone d'intervention du projet.

d. Le cadre juridique

Au Sénégal, le cadre juridique et réglementaire du secteur de l'eau et l'assainissement est régi par des documents et textes officiels tels que; la Charte des Eaux du Fleuve Sénégal du 28 mai 2002 ; le code l'eau, voté le 4 mars 1981 qui a pour objet de préserver la ressource et d'organiser la gestion de la ressource, la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement ; la loi n° 2008-59 du 24 septembre 2008 portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques ; la loi n° 2009-24 du 08 juillet 2009 portant Code de l'Assainissement ; la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités

locales, modifiée par la loi n° 2014-19 du 24 avril 2014 ; le décret n° 2018-1367 du 19 juillet 2018 portant organisation du Ministère de l'eau et de l'Assainissement ; entre autres.

La gestion intégrée des ressources en eau est régie par le gouvernement avec la définition d'un cadre stratégique de gestion durable de l'eau qui a débouché à la phase 1 du PAGIRE élaboré et validé en 2007. Ce dernier a été associé d'un plan d'actions prioritaires GIRE 2008-2015.

L'élaboration du Plan stratégique de mobilisation des ressources en eau a eu lieu en 2011 suivi de la redynamisation du cadre de gestion avec la mise en place de 05 UGP, 28 Sous UGP. Ce processus est suivi de l'actualisation du PAGIRE et la définition d'un nouveau PAP-GIRE 2016-2025.

La gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal a toujours été une priorité depuis les années 2000 où le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) a été mis en place en 2005, dans une dynamique d'approche sectorielle, pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Ce programme mené par l'État du Sénégal proposait un cadre unifié d'intervention pour l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement en misant sur une vision sectorielle intégrée avec des efforts importants sur les questions transversales ainsi que sur la mobilisation des ressources financières. Lors de leurs interventions, les acteurs du développement doivent en référer au PEPAM pour qu'il puisse tenir à jour une base de données générale sur l'eau et l'assainissement à l'échelle nationale.

A cela s'ajoute la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) pour la période 2016-2025 (adoptée par le Gouvernement en mai 2017) alignée sur l'agenda 2030 pour l'atteinte des ODD.

Cette nouvelle LPSD a été élaborée selon une démarche inclusive qui devrait renforcer l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes de nouvelles orientations stratégiques définies à la suite d'un diagnostic de chaque composante du secteur. Il a été retenu ces principales actions destinées à réaliser des progrès d'ici 2025 :

- L'accélération des investissements pour soutenir le développement de l'accès équitable à travers l'implication optimale du secteur privé en milieux rural et urbain ;
- Le développement d'une stratégie de financement durable du secteur basée sur la définition et l'application de politiques tarifaires pertinentes, le développement de mécanismes innovants de financement et l'optimisation des ressources publiques ;
- La mise en œuvre d'une stratégie durable de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

e. Le cadre institutionnel

- **Le ministère de l'Eau et de l'assainissement (MEA)** définit la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement à savoir la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, la définition et application des grilles tarifaires, la conservation et la gestion des eaux et des ouvrages hydrauliques la réalisation et préservation du réseau hydrographique, la tutelle de la DAGE, DH, DA, DGPRE, SONES, OFOR, OLAC, PEPAM et ONAS, la valorisation du potentiel hydrographique national.

Collectivités Locales : Avec l'acte III de la décentralisation, toutes les communautés rurales et les communes d'arrondissement sont érigées en commune, premier ordre de la collectivité locale au Sénégal. Cette option répond à l'impératif d'une gestion de proximité des problèmes des populations et une participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial. Sur ce, les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique social et environnemental d'intérêt local.

- **Cabinet du ministère et ses services** rattachés à savoir :
 - CPCSP : Coordonner l'exécution des activités des autres agences, coordination des interventions des bailleurs de fonds, suivi du système de suivi évaluation.
 - **Directions nationales**
 - DH : Planification, réalisation et contrôle des travaux neufs en milieu rural ;
 - DA : Portage de la politique sectorielle ;
 - DGPRE : Inventaire des ouvrages de captage des eaux souterraines, modélisation, suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau, suivi des eaux de surface.
 - **Etablissements publics**
 - OFOR : Gérer le patrimoine de l'hydraulique rural, passer les contrats avec les opérateurs privés de l'HR, Appui aux collectivités locales ;
 - ONAS : Maitrise d'ouvrage et exploitation des réseaux d'assainissement. Développer l'assainissement autonome ;
 - OLAC : Plan de Gestion du Lac de Guiers.
 - **Sociétés nationales**
 - SONES : Société de patrimoine, programmer les investissements, informer et sensibiliser le public à l'économie de l'eau, contrôler la qualité de l'exploitation ;
 - OMVG et OMVS : la Promotion du Réseau hydrographique national, la Gestion des eaux transfrontalières.
 - **Sociétés Privées**
 - Sen Eau : est une société de droit sénégalais avec un actionariat majoritairement sénégalais (55%) qui est chargée d'assurer l'approvisionnement en eau de qualité à tous les abonnés du service.
 - **Services déconcentrés**
 - Les Divisions Régionales de l'Hydraulique ;
 - Les Brigades des Puits et Forages ;
 - Les Brigades des Ressources en Eau ;
 - Les services régionaux de l'assainissement.
 - **Autres ministères**
 - Le Ministère de l'économie et des finances ;
 - Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ;
 - Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ;
 - Le Ministère de la Coopération Décentralisée ;

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Ce processus est piloté par le Conseil supérieur de l'Eau a pour mission de donner des avis sur les grandes orientations et le Comité technique de l'Eau est chargé d'étudier et d'analyser, pour le compte et à la demande du Conseil supérieur de l'Eau, toute question relative à la gestion de l'eau. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil.

f. L'assemblée nationale

La séparation des pouvoirs est inscrite dans la Constitution. L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants chargés de voter la loi mais aussi de contrôler l'activité gouvernementale entre autres. Des onze (11) Commissions permanentes de l'Assemblée nationale, c'est dans la commission du développement durable et de la transition écologique que la GIRE est intégrée.

D. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

a. Les Bailleurs de fond

Ils accompagnent le gouvernement dans la mise en œuvre de la politique sectorielle à travers des programmes, projets et interventions. Leur principale activité est de distribuer des prêts et des subventions qui seront attribués à l'État, aux sociétés parapubliques, aux acteurs privés qui répondent à leurs appels d'offres et aux ONG. On citera parmi les bailleurs de fonds actifs au Sénégal : la Banque Mondiale, la Commission Européenne, l'AFD (Agence Française de Développement), la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement), la BAD (Banque Africaine de Développement), la BID (Banque Islamique de Développement), la JICA (Japan International Cooperation Agency), l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), Lux Dev (Agence de développement Luxembourgeoise), la CTB (Coopération Technique Belge).

b. Les Organisations de la Société Civile

Au Sénégal, les OSC du secteur de l'eau et de l'assainissement jouent dans l'ensemble un rôle prépondérant dans la gouvernance de l'eau. Elles sont parties prenantes du cadre unifié des interventions mis en place par le PEPAM. Elles jouissent globalement d'un bon ancrage institutionnel et d'une légitimité due à l'efficacité des actions menées au profit des populations, notamment les plus démunies.

Toutefois, les OSC gagneraient à consolider leur organisation en renforçant les principes de bonne gouvernance pour davantage constituer une force de proposition crédible au niveau national et surtout auprès des partenaires internationaux dont le soutien financier et technique s'avère capital eu égard à l'insuffisance des moyens.

La mise en œuvre de la GIRE basée sur des politiques devrait signifier une sécurité accrue des approvisionnements en eau domestique, de même qu'une réduction des coûts de traitement pendant que la pollution est abordée plus efficacement. La reconnaissance des droits des populations et en particulier des femmes et des pauvres, à un partage équitable des ressources en eau tant pour les utilisations domestiques que pour les utilisations à des fins de production au niveau du ménage, aboutit inévitablement à la nécessité d'assurer une représentation correcte de ces groupes dans les instances qui s'occupent de l'allocation des ressources en eau.

Les associations de quartiers ou organisations communautaires de base font partie de la vie sociale de base des résidents urbains et ruraux. Il s'agit généralement de personnes (femmes et hommes regroupés ou séparés, jeunes et moins jeunes) réunies sur la base d'affinités ou d'intérêts communs. Le cadre de vie et les activités développées au sein du quartier représentent un intérêt majeur pour les résidents : la salubrité de manière générale et plus particulièrement la gestion des déchets, les problèmes de gestion intégrée de la ressource en eau, la sécurité, les activités sportives et culturelles sont autant de préoccupations mobilisatrices.

c. La Presse

La presse sénégalaise participe de façon indéniable à la formation de la conscience populaire, au réchauffement et à l'apaisement du climat social. Ils sont des acteurs du changement de mentalité, de comportement, de préjugés, l'adoption ou le rejet de nouveaux produits et symboles (la mode, la musique, le langage, la religion), etc. La presse est de plus en plus présente au quotidien avec des capacités de mobilisation manifestes. Les médias traditionnels disposant pour leur diffusion d'un support physique (télévision, radio, journaux) couvrent largement le territoire sénégalais et offrent une diversité d'opinion propre à favoriser le changement social, malgré des contraintes structurelles, notamment économiques et parfois politiques. Cette importance des médias, très suivis par l'ensemble de la population sénégalaise, peut conduire à plusieurs questions sur la place possible des médias sociaux dans ce contexte.

La radio et la télévision arrivent en tête des habitudes de fréquentation média au Sénégal, avec chacune un taux de pénétration de 75%. Elles sont suivies en cela de la presse écrite et d'Internet qui ont des taux de pénétration respectifs de 54% et 30

Il n'y a pas de médias spécialisés sur les questions de gestion intégrée de la ressource en eau.

LES ELEMENTS DU PLAIDOYER

A. Définition du plaidoyer :

Le plaidoyer est un processus qui cherche à influencer les lieux de pouvoir et de décisions à l'aide de leviers et de modes d'actions multiples en vue d'obtenir des changements durables de politiques (rejet, adoption, modification, mise en œuvre) ayant un impact sur les conditions de vie des communautés et populations défendues.

Le plaidoyer est donc un acte ou un processus pour soutenir une cause ou une question.

Une campagne de plaidoyer est un ensemble d'actions ciblées pour soutenir cette cause ou cette question.

Nous plaidons pour une cause ou une question donnée parce que nous voulons :

- Créer/construire un soutien pour cette cause ou question ;
- Influencer les autres pour qu'ils/elles la supportent ;

- Essayer d'influencer ou de changer la législation qui affecte cette cause

B. Les différentes étapes du plaidoyer

La force du plaidoyer n'est plus à démontrer. D'une campagne de plaidoyer à une autre, la différence résidera dans l'identification des leviers, des approches et des acteurs à impliquer pour que le changement souhaité soit intégré, approprié, mis en œuvre et atteint.

C. Pourquoi un plaidoyer

La nouvelle phase du Plan d'Action GIRE pour la période 2018-2030, appelé PAGIRE 2 en lien avec les ODD, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) et la politique de l'Etat du Sénégal en matière de gestion de l'eau dispose de 05 objectifs stratégiques :

1. Renforcer la gouvernance et les instruments de gestion des ressources en eau ;
2. Préserver l'intégrité des masses d'eau et améliorer durablement la qualité de l'eau et des services ;
3. Promouvoir la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de changement climatique ;
4. Promouvoir la valorisation des eaux ;
5. Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources en eaux.

D. Les acteurs, les problématiques et les messages

ACTEURS	PROBLEMATIQUES	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de bassins (OMVS. OMVG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / Harmonisation entre les entités 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la concertation
<ul style="list-style-type: none"> • Ministères sectoriels et leurs Directions techniques concernées (MCTDAT/MEA/MAER/MEP/MEDD/Urbanisme/MEN/MESR/MSAS/MPEM/MEF etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance du concept GIRE et du PAGIRE • Déficit de synergie entre les sectoriels • Chevauchement dans les missions régaliennes entre les directions techniques ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités • Contextualiser la GIRE au Sénégal pour faciliter son appropriation • Plaidoyer • Harmoniser les documents de planification entre sectoriel
<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés nationales et Agences 	<ul style="list-style-type: none"> • Incohérence dans la mise en œuvre des projets et programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les interventions

(SONES/ SAED/ ADM / ANAT/OFOR/ ONAS / ARD/PNDL/ OLAC / CSE etc.		<ul style="list-style-type: none"> Recruter des experts GIRE au niveau des Agences et Sociétés nationales
<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des moyens Compétence limitée dans la gestion de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer une ligne budgétaire dédiée à la GIRE dans le budget des CT Renforcer l'implication des CT dans la gestion de la ressource
<ul style="list-style-type: none"> Acteurs institutionnels (Assemblée nationale / HCCT / CNDT / CESE / CSE / CTE / etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Déficit dans la prise en compte de la GIRE au niveau des politiques publiques de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la veille sur la prise en compte de la GIRE
<ul style="list-style-type: none"> PNES 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de visibilité auprès des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la communication auprès des acteurs Renforcer la vulgarisation de la GIRE auprès des acteurs.

Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des textes législatifs et réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les textes législatifs et réglementaires Renforcer la stratégie de communication à différentes échelles
	<ul style="list-style-type: none"> Ne participe pas aux cadres de concertations 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la sensibilisation pour une meilleure implication
	<ul style="list-style-type: none"> Non prise en compte des contraintes relatives à l'eau dans le choix des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> Informar sur la durabilité de l'activité vis-à-vis de ressources en eau
	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance totale des outils de 	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer auprès des

	Planification de l'Etat - PNADT	chambres de commerce, d'industries, d'agriculture et des métiers
Recherche /Université	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de l'implication des chercheurs universitaire vis-à-vis des problématiques relatives à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Définir un plan de collaboration entre les universités et les autorités
	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation insuffisante des travaux de recherches 	<ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les résultats auprès des structures en lien avec l'eau Organiser des revues périodiques avec les acteurs de la recherche
	<ul style="list-style-type: none"> Intégration insuffisante de la GIRE dans les modules d'enseignements 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la GIRE dans les modules de formation - Adapter les modules du GWP + AUTRES ACTEURS Donner des bourses d'études ou de stage
	<ul style="list-style-type: none"> Communication insuffisante entre les autorités et les universités 	<ul style="list-style-type: none"> Education environnementale
OSC (Les ONG, Groupements (femmes, jeunes, producteurs, la Société Civile))	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de coordination et d'harmonisation 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la coordination
	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des ressources humaines

	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions non durables – Orientées projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une quote-part des financements destinés à la GIRE pour OSC
Presse	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des connaissances vis-à-vis de la GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances sur la GIRE • Susciter la contribution d'articles par les professionnels
	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la qualité des publications dans la presse 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de renforcements des capacités des professionnels sur l'eau et l'assainissement 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de contributions des professionnels de l'eau et l'assainissement dans la presse 	

ELEMENTS DE STRATEGIE

A. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

a. Cadrage de la stratégie

Le document de plaidoyer a pour objectif d'intégrer les actions du PAGIRE 2 suivant les priorités et interventions des secteurs.

Pour ce faire, un certain nombre de résultats sont attendus au niveau local, régional et national. Dans le cas de notre stratégie, voici les résultats escomptés :

- Au moins 5 porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal établissent un ensemble minimal de politiques GIRE prenant en compte des axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 (horizon 2018-2030) et les documents de planification (Plan Sénégal Emergent, Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques,) et alignées à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6 ;
- Un projet d'accord est proposé et signé entre le ministère de l'eau et le PNE en vue de la réalisation du plaidoyer ;
- Des organisations de la société civile au Sénégal s'engagent activement avec des décideurs et des communautés sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

Une analyse situationnelle menée dans certains pays a permis de déceler trois leviers de changement qu'il serait important de toucher afin d'atteindre les résultats escomptés précités :

- Les politiques publiques ;
- Le cadre institutionnel ;
- Le financement de la gestion intégrée des ressources en eau.

Un tel plaidoyer démontre clairement la nécessité de l'implication de plusieurs acteurs à différents niveaux pour partager le document du PAGIRE 2 (horizon 2018-2030).

A cet effet, il sera tenu un atelier inclusif et participatif de formulation du document de plaidoyer afin de recueillir les avis et suggestions des participants sur le document de plaidoyer et procéder à sa validation.

Des acteurs provenant des secteurs porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal à savoir le secteur privé, le législatif, l'exécutif, la société civile et la presse seront réunis pour échanger sur les défis, enjeux et opportunités de la gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal.

Au cours de cet atelier, les axes stratégiques de la stratégie seront partagés, échangés avec une identification claire, des changements à réaliser par niveau de responsabilités des acteurs et par période. Ces axes seront ensuite complétés, consolidés et rédigés de manière à avoir une stratégie nationale complète qui part d'un contexte national à un plan d'action pour l'année 2021-2022.

b. Quelle Approche de plaidoyer

Pour mieux renseigner l'indicateur GIRE national (indicateur 6.5.1 de l'ODD6) du programme d'appui à la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal et contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030., les différentes politiques ou programmes de développement devraient être alignés en faveur de la GIRE

Il faut rappeler que les Objectifs de développement durable ont pour objectif d'ici 2030 d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient. La Structuration de l'ODD 6.5.1 met en avant :

- **Un environnement favorable** : Créer les conditions qui visent à soutenir la mise en œuvre de la GIRE, qui englobe les politiques de base, les outils juridiques et de planification stratégique nécessaires à sa réalisation.
 - **Institutions et participation** : Les différentes parties prenantes institutionnelles ainsi que d'autres groupes concernés et leurs rôles politiques, sociaux, économiques et administratifs susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de la GIRE.
 - **Instruments de gestion** : Les outils et les activités qui permettent aux décideurs et aux utilisateurs de faire des choix rationnels et éclairés concernant les options et actions à entreprendre.
 - **Financement** : Un budget et un financement provenant de diverses sources sont mis à disposition et utilisés pour le développement et la gestion des ressources en eau.
- Chaque section est composée de deux sous-sections, couvrant le niveau « national » et « d'autres » niveaux (**y compris le niveau transfrontalier**).

Cette structuration s'appuie sur des messages clés à savoir:

- La bonne gouvernance de l'eau est fondamentale;
- L'eau et l'assainissement nécessitent un nouveau modèle de financement
- Il faut renforcer les capacités ;
- Les technologies intelligentes peuvent améliorer la gestion et les services ;
- Les partenariats impliquant de multiples parties prenantes peuvent libérer des potentialités.

En effet une bonne prise en compte de la GIRE peut aider le secteur en sensibilisant les autres utilisateurs sur les besoins des écosystèmes et les avantages que ceux-ci génèrent pour eux. Souvent ceux-ci sont sous-estimés et ne sont pas incorporés dans la planification et la prise de décision. La concertation entre acteurs est primordiale, si on veut assurer une meilleure gestion de l'eau et de l'environnement. Il faut une forte sensibilisation des populations sur les conséquences de la déforestation et des feux de brousse ; et aussi sur l'importance de la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution

La stratégie de plaidoyer pour le Sénégal, sera alignée sur trois (3) axes que sont :

- **Les politiques publiques et le cadre institutionnel de mise en œuvre** : la définition de dispositifs réglementaires propices est de nature à faciliter les interventions en matière de gestion intégrée des ressources en eau ;
- **Le financement de la GIRE** : où le secteur privé devra jouer son rôle pour suppléer l'état à fournir des services nécessaires en matière de gestion intégrée et générer ainsi des revenus avec l'accompagnement de l'état ;

- **L'adoption populaire des pratiques adéquates à la gestion intégrée de la ressource en eau** : ceci permettra à la population d'être consciente de l'existence de solutions relativement accessibles permettant de résoudre leurs problèmes d'accès à l'eau.

B. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET CIBLES

a. Objectif général

Engager les acteurs politiques, économiques et sociaux du Sénégal à mettre en œuvre les textes et investir les ressources nécessaires pour l'accélération significative de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030 suivant les priorités et interventions des secteurs.

b. Objectifs spécifiques, résultats attendus et cibles

Objectif 1 : Proposer un protocole d'accord entre le Ministère de l'Eau et le Partenariat National de l'eau en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022.

Résultats attendus 1 ; Un projet d'accord est proposé, signé et validé en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022.

Cibles primaires :

- **MEA**
- **PNES**

Cibles secondaires :

- OSC
- Chercheurs-Universitaires
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Bailleurs de Fonds
- Acteurs de l'eau

Cibles tertiaires :

- **Presse**

Objectif 2 : Amener l'ensemble des acteurs à prendre en compte d'ici à fin 2022 les axes stratégiques du PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement (Plan Sénégal Emergent, SNDDT, Acte III de la décentralisation, chaque lettre de politique sectorielle, plans stratégiques et les autres documents de planification au niveau national ou local).

Résultats attendus 2.

- Les porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal tiennent compte des axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 dans les documents de planification sectoriels ;
- Le sous-secteur de la Gestion intégrée des ressources en eau est organisé et régulé avec une harmonisation et une synergie de travail entre le Gouvernement, les PTF et la société civile ;
- Les populations et usagers sont conscients de leur rôle et veillent à une bonne prise en compte de la GIRE ;

- Les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE connaissent une hausse.

Cibles primaires :

- MEA

Cibles secondaires :

- Parlementaires
- Ministère des Collectivités territoriales
- Préfet
- Population sénégalaise
- OSC

Cibles tertiaires :

- Presse

Objectif 3 : Améliorer et renforcer l'investissement des acteurs du secteur privé, des Collectivités Locales, et des ménages dans la gestion intégrée de la ressource en eau pour en tirer des retombées économiques d'ici à fin 2023.

Résultats attendus 3 :

- Une ligne budgétaire pour les dépenses de la GIRE est inscrite dans les budgets des collectivités locales

Cibles primaires :

- Ministère de l'économie et des finances
- Secteur privé
- Collectivités locales
- Secteurs financiers (banques, IMF, SFD, etc.)

Cibles secondaires :

- MEA
- Parlement

Cibles tertiaires :

- Chercheurs
- Société civile

Objectif 4 : Inciter les départements ministériels et les autres acteurs à mettre en œuvre une stratégie de communication nationale en faveur de la GIRE.

Résultats attendus 4.

- Le développement de bonnes pratiques GIRE est adopté par les populations ;
- Un cadre de concertation est mis en place pour la synergie et l'harmonisation des actions entre les différents acteurs.

Cibles primaires :

- Ménages

Cibles secondaires :

- OSC
- DGPRE
- MEA

Cibles tertiaires :

- Ministère de l'éducation
- Secteur privé

Objectif 5 :

Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau national

Cibles primaires :

- MEA
- PNES

Cibles secondaires :

- OSC
- DGPRE
- ONG
- Bailleurs de Fonds
- Acteurs de l'eau

Cibles tertiaires :

- Ministère de l'éducation

Presse

C Théorie du changement

La théorie du changement est une illustration du processus de changement souhaité. Elle établit l'objectif du changement et décrit les éléments clés qui devraient permettre à atteindre ce changement dans un contexte spécifique.

La théorie du changement définit les objectifs, puis permet de reculer pour identifier les conditions préalables nécessaires à l'aboutissement de chaque objectif.

La théorie du changement explique le processus de changement en soulignant les liens de causalité et les prérequis dans une initiative.

Ce mapping permet donc d'identifier les résultats attendus, et facilite le monitoring pendant la mise en œuvre. Les résultats attendus ainsi identifier, ce chemin critique les résultats dans le temps.

L'identification des chemins critiques est essentielle dans la réflexion sur les étapes nécessaires de changement à franchir pour permettre une réalisation optimale des 3 objectifs identifiés.

Les chemins critiques sont les différentes tâches/activités/sous objectifs qui doivent être réalisés pour un objectif donné afin que celui-ci atteigne les résultats escomptés. En d'autres termes, ce sont les tâches dont il faudra veiller à ce qu'elles soient terminées dans les temps pour atteindre pleinement votre objectif.

Ces chemins, tout en prenant aussi en compte le ciblage, permettent aussi de mieux envisager les cadres de collaboration avec divers partenaires. Ils décrivent un plan de changement politique ou social. Les étapes de changement pour chaque objectif se font année après année, et se sont reflétés comme suit :

Objectif 2 : Amener l'ensemble des acteurs à prendre en compte les axes stratégiques du PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement (Plan Sénégal Emergent, SNTD, Acte III de la Décentralisation Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques et les autres documents de planification au niveau national et local,) d'ici à fin décembre 2022.

D'ici à septembre 2022 :

- Le Code de l'eau est validé ;
- Les décrets d'application de la loi SPEPA et des lois sur les énergies renouvelables et les biocarburants sont pris ;
- Les OSC mènent des campagnes de sensibilisation envers la population ;
- Des mesures dissuasives et répressives sont prises par la Police de l'eau ;
- Des supports de communication sont conçus et un plan de communication est élaboré ;
- Les collectivités territoriales sont impliquées dans le sous-secteur de la GIRE ;
- Un cadre de concertation est mis en place entre OMVS, OMVG, DGPRES, PTF, OSC et UAEL.

D'ici à décembre 2021

- Une synergie est établie entre les Ministères pour une meilleure intégration sectorielle ;
- Les mouvements et les associations mènent des actions de promotion de la GIRE dans leurs communautés ;

- Les populations sont sensibilisées sur les méfaits liés à la mauvaise gestion de la ressource en eau ;
- Les collectivités territoriales commencent à inscrire dans leurs budgets des lignes de crédit dédiées à la GIRE ;
- Une feuille de route est élaborée entre les différentes parties prenantes.

D'ici à mars 2022

- Les populations commencent à adopter de nouveaux comportements en matière de GIRE ;
- Les Collectivités territoriales mènent des actions de sensibilisation sur les dispositions du Code de l'eau ;
- Les populations sont sensibilisées sur les méfaits liés à la mauvaise gestion des ressources en eau ;
- La société civile joue un rôle de veille pour une meilleure prise en charge de la GIRE ;
- Les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE connaissent une hausse.

Objectif 3: Améliorer et renforcer l'investissement des acteurs du secteur privé, des Collectivités Locales et des ménages à investir dans la gestion intégrée de la ressource en eau pour en tirer des retombées économiques d'ici à fin 2023

D'ici à Septembre 2021

- Identification des plans locaux GIRE ;
- Diagnostic sur les contraintes d'accès à l'eau ;
- Cartographie de l'offre de services ;
- Identification des lois et règlements qui gouvernent le secteur de la GIRE ;
- Consultation des acteurs de la GIRE ;
- Identification des besoins opérateurs (formation, équipement, technique, financement, etc.) ;
- Adoption et partage d'une stratégie nationale et d'un plan de communication et de plaidoyer sur la GIRE ;
- Mise en place d'un cadre de concertation, de synergie, harmonisation entre les différents acteurs (DGPRES, MEA, Ménages, Privé, CL, Etat, OSC, Chercheurs).

D'ici à décembre 2021

- Définition d'une nomenclature budgétaire des collectivités locales pour la GIRE ;
- Actualisation des lois et textes ;
- Réalisation des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication ;
- (DGPRES, MHA, Secteur privé PTF, OSC) ;
- Adoption et mise en œuvre d'un programme de travail pour un cadre de concertation (DGPRES, MEA).

D'ici à septembre 2022

- Développement de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DA. ; MEA) ;
- Meilleure coopération entre les acteurs et plus d'efficacité des interventions (DGPRES, MEA)

- Adoption des lois et textes révisés ;
- L'accès au financement des opérateurs du secteur est effectif.

Objectif 4 : Inciter les départements ministériels et les autres acteurs à mettre en œuvre une stratégie de communication nationale en faveur de la GIRE d'ici à fin 2022.

D'ici à Septembre 2021

- Des supports de communication et de guides de bonne pratique sont disponibles ;
- Réalisation des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRE, MEA, Secteur privé PTF, OSC) ;
- Les services techniques contrôlent mieux la prise en compte de la GIRE.

D'ici à décembre 2022

- Développement de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DGPRE. ; MEA) ;
- Meilleure coopération entre les acteurs et plus d'efficacité des interventions (DGPRE, MEA) ;
- Structuration/regroupements des différents acteurs ;
- Les bonnes pratiques de la GIRE sont parfaitement assimilées.

Objectif 5 :

Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau territorial.

Résultat 5 : Des modules de formation sur la GIRE sont élaborés et des séances de renforcement de capacités réalisées au niveau territorial.

D'ici à Septembre 2021

- Des modules de formation et de guides de bonne pratique sont élaborés ;
- Réalisation des axes prioritaires de la stratégie de renforcement de capacités au niveau territorial (DGPRE, MEA, Secteur privé PTF, OSC, Collectivités Territoriales) ;
- Les services techniques participent à l'élaboration des modules de formation sur la GIRE ;
- Les financements pour le renforcement de capacités sont disponibles.

D'ici à décembre 2022

- Réalisation des séances de formation des acteurs sur la GIRE, le plaidoyer et le code de l'eau au niveau territorial (MEA, Ministère de l'éducation, PNES, OSC, PTF) ;
- Meilleure coopération entre les acteurs et plus d'efficacité des formations (DGPRE, MEA) ;
- Les bonnes pratiques de la GIRE sont parfaitement assimilées.

D Stratégies

Démontrer aux femmes et hommes politiques l'importance de la GIRE comme un service public dont ils ont la responsabilité.

- **Faire adhérer les décideurs nationaux et locaux sur l'importance de la thématique en liaison avec les objectifs du développement durable (ODD).**

Pour que les axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 et les documents de planification (Plan Sénégal Emergent, Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques,) soient considérés à sa juste valeur par les décideurs politiques nationaux et locaux, des actions de plaidoyer sont indispensables.

Ce plaidoyer peut s'appuyer sur des arguments sociaux économiques suivants :

- La non prise en compte de la GIRE est un frein à la croissance économique et aggrave la pauvreté ;
- L'investissement dans le secteur de la GIRE afin d'améliorer les conditions de vie de la population ;
- Investir ce secteur a des retombées économiques sur l'emploi et la gestion durable des collectivités territoriales. La question de l'emploi peut être mise au centre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Etablir le lien entre la question du logement et de la cherté de l'accès à un toit et parler ensuite de GIRE en liaison avec les problèmes de l'urbanisation et les dangers qui guettent les politiques en termes de gouvernance à moyen terme (insécurité, territoire incontrôlable, difficulté de mobiliser, méfiance) ;
- Mettre sur la table la question des inondations qui est liée directement à la question de l'urbanisme non contrôlée et aux manques d'infrastructures de gestion de la ressource.

- **Renforcer et appuyer les autorités locales et la société civile dans leur mission d'amélioration de l'accès à l'assainissement.**

Le plaidoyer serait plus efficace si une coalition d'associations au niveau national se met en place en associant un groupe de journalistes pour préparer le plaidoyer en amont des élections.

Il est important de :

- Renforcer les capacités des Collectivités locales et de leurs partenaires locaux pour comprendre la GIRE et pouvoir formuler des stratégies et plan d'actions, gérer les services ;
- S'assurer du transfert des moyens financiers dans le cadre de la décentralisation ;
- Mettre en œuvre un service pérenne sur lequel pourront s'appuyer toutes les parties prenantes ;
- Renforcer le dialogue et proposer une meilleure écoute : appuyé/informé par une expertise ;
- Légiférer c'est bien mais il faut passer à la mise en œuvre, au concret !

- **La gestion intégrée de la ressource comme solution durable pour les populations.**

La GIRE est de loin le système le plus développé. Très populaire auprès des ménages et élus, il a apporté la preuve qu'il est à ce jour le système le plus viable dans le contexte sénégalais :

- Développer et améliorer la GIRE ne peut être assuré qu'en réponse à une réelle demande des ménages.

- La partition des ménages aux financements des ouvrages de défense et restauration des sols est un gage de réussite.

E. Les opportunités pour faire un plaidoyer.

Dans tous les pays, les collectifs des acteurs de la société civile peuvent saisir des opportunités de plaidoyer : élections présidentielles, constitutionnalisation du droit à l'eau et à l'assainissement, adoption des Objectifs du Développement Durable et intégration dans les politiques nationales, veille budgétaire.

Les actions peuvent être appuyées par des outils de plaidoyer variés : rencontres avec les décideurs, participation aux espaces de concertation, ateliers multi-acteurs, campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne et médias.

Afin de ne pas rater l'opportunité que constituent les élections, il serait souhaitable de préparer un plan pour influencer les programmes des candidats à la présidentielle en documentant une note conceptuelle sur les défis de GIRE auxquels leurs électeurs sont confrontés.

Des indicateurs doivent être rassemblés sur la situation des communautés afin d'informer la base d'une proposition pour améliorer la prise en compte des axes stratégiques du PAP-GIRE 2 et la disponibilité des services techniques dans chacune des circonscriptions des candidats, y compris leur ville ou village natal.

Ce document doit aussi inclure une analyse des engagements internationaux auxquels l'Etat du Sénégal a souscrit, mais qui n'ont pas encore été réalisés à l'échelle nationale.

Annexe ci-dessous :

- 1. Cadre logique**
- 2. Plan d'actions**

Annexe 1 : Cadre Logique

CADRE LOGIQUE				
	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérifications	Hypothèses
Objectifs généraux	Engager les acteurs politiques, économiques et sociaux du Sénégal à mettre en œuvre les textes et investir les ressources nécessaires pour l'accélération significative de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030 suivant les priorités et interventions des secteurs	Pourcentage d'acteurs engagés par catégories		Régime stable Stabilité institutionnelle et politique Engagement des acteurs
Objectifs spécifiques	OS1 : Proposer un protocole d'accord entre le Ministère de l'Eau et le Partenariat National de l'eau en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022.	.Un projet d'accord est proposé, signé et validé en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022.	Le document est signé en bonne et due forme	Stabilité Politique
	OS2 : Amener l'ensemble des acteurs à prendre en compte d'ici à fin 2022 les axes stratégiques du PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement. (Plan Sénégal Emergent, SNTD, Acte III de la décentralisation, chaque lettre de politique sectorielle, plans stratégiques et les autres documents de planification au niveau national et local).	Nombre et types d'initiatives entreprises pour l'obtention de la lettre de politique sectorielle d'ici à fin 2022 ; Une lettre de politique sectorielle est signée, validée et mise en place d'ici fin 2022. Nombre de stratégies mises à jour ; Nombre de documents de planification actualisés au niveau des Collectivités territoriales ;		Election Stabilité

		Nombre de plans locaux GIRE mis en place.		
	OS3 : Améliorer et renforcer l'investissement des acteurs du secteur privé, des Collectivités Territoriales et des ménages à investir dans la gestion intégrée de la ressource en eau pour en tirer des retombées économiques d'ici à fin 2023.	Nombre de projets GIRE mis en place et financés par le secteur privé, les collectivités territoriales et les ménages.	Contrats de financement des projets en faveur de la GIRE ; Rapport technique de mise en œuvre.	Stabilité du régime
	OS4 : Inciter les départements ministériels et les autres acteurs à mettre en œuvre une stratégie de communication nationale en faveur de la GIRE	Une stratégie de communication en faveur de la GIRE est mise en place et validée ; Nombre d'ateliers de plaidoyers organisés Nombre de cibles touchées ; Nombre d'outils IEC/GIRE utilisés.	Rapport de la stratégie de communication	Engagements des acteurs
	OS5 : Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau territorial.	Nombre d'ateliers de formation sur la GIRE organisés.		
Résultats attendus	R1 : (i) Un projet d'accord est proposé (ii) La stratégie de plaidoyer est mise en œuvre	(i) Le projet d'accord est validé pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer ; (ii) La stratégie de plaidoyer est validée et mise en œuvre	(i) Rapports d'activités, feuilles de présence, photos ; (i) Le protocole d'accord est signé et validé ; (ii) Rapports d'activités, feuilles de présence, photos.	Stabilité politique et institutionnelle
	R2 : (i) Les porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal tiennent compte des axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement ;	(i) Nombre de réformes inscrites dans leurs stratégies de développement en faveur de la GIRE ; Nombre de décrets d'application pris et de lois votées sur la GIRE ;	(i) Rapport d'activités et les protocoles signés avec les différents ; Les contrats de financements ;	Stabilité institutionnelle Engagements des acteurs

	<p>(ii) Le sous-secteur de la Gestion intégrée des ressources en eau est organisé et régulé avec une harmonisation et une synergie de travail entre le Gouvernement, les Collectivités Territoriales les PTF et les Organisations de la Société Civile ;</p> <p>(iii) Les populations et usagers sont conscients de leur rôle et veillent à une bonne prise en compte de la GIRE ;</p>	<p>Le code de l'eau est validé et accessible aux acteurs ;</p> <p>(ii) Nombre de protocole d'accord mis en place entre le gouvernement, les PTF et la société civile ;</p> <p>Nombre de protocole d'accord signé entre les ministères pour une meilleure intégration sectorielle</p> <p>(iii) Nombre de campagnes de sensibilisation de la population organisées pour une bonne prise en compte de la GIRE ;</p> <p>Nombre d'actions de promotion de la GIRE mené par les mouvements et les associations dans les communautés ;</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation sur les méfaits liés à la mauvaise gestion de la ressource en eau² ;</p> <p>Nombre de mesures dissuasives et répressives prises par la police de l'eau ;</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation mené sur les dispositions du code de l'eau par les collectivités territoriales ;</p>	<p>Publication au journal officiel des décrets et lois sur les énergies renouvelables et biocarburants ;</p> <p>(ii) Un protocole d'accord est signé et validé ;</p> <p>Rapports d'activités, feuilles de présence, photos ;</p> <p>III) Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ;</p>	
--	--	--	--	--

	<p>(iv) Les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE connaissent une hausse.</p>	<p>Nombre de supports de communication conçus ; Nombre de rencontres organisées pour la mise en place d'un cadre de concertation ;</p> <p>(iv) Nombre d'initiatives prises dans le sous-secteur de la GIRE par les collectivités locales ; Réajustement budgétaire à l'assemblée nationale et au niveau des collectivités territoriales en faveur de la GIRE.</p>	<p>iv) Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ; Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ; Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ; Procès-verbaux des sanctions pécuniaires et judiciaires ; Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ; Contrat et facture de supports de communication ; Rapport d'activités ; Arrêtés de mise en place du cadre de concertation ;</p> <p>(iv) Contrat de subvention des collectivités locales en faveur de la GIRE</p>	
--	--	---	--	--

	<p>R3 : L'investissement des acteurs du secteur privé, des collectivités territoriales et des ménages dans le secteur de la GIRE est renforcé et amélioré.</p>	<p>Nombre d'actions GIRE financées par les collectivités territoriales ;</p> <p>Moyens financiers dédiés à la GIRE dans le budget des collectivités Territoriales ;</p> <p>Nombre d'actions GIRE financées par les ménages ;</p> <p>Nombre de projets GIRE financés par le secteur privé.</p>	<p>Rapport d'activités GIRE financées par les collectivités territoriales ;</p> <p>;</p> <p>Contrat de subvention de projets GIRE financés par le secteur privé ;</p> <p>Factures de subvention ;</p> <p>Rapport d'activités GIRE financés par les ménages.</p>	<p>Stabilité politique et institutionnelle</p>
	<p>R4 : Une stratégie de communication est mise en œuvre en faveur de la GIRE par les départements ministériels et les autres acteurs.</p>	<p>Nombre de campagne de communication organisée en faveur de la GIRE ;</p> <p>Nombre d'ateliers de communication organisés ;</p> <p>Nombre d'émissions radios organisées ;</p> <p>Nombre d'outils IEC/GIRE utilisés ;</p> <p>Nombre de cibles touchées.</p> <p>.</p>	<p>Rapport de la stratégie de communication</p>	<p>Engagement des acteurs</p>
	<p>R5 : Des modules de formation sur la GIRE sont élaborés et des séances de renforcement de capacités réalisées au niveau territorial.</p>	<p>Nombre de séances de formation sur la GIRE et la gouvernance de l'eau organisées ;</p> <p>Nombre de séances de formation sur le plaidoyer organisées ;</p>	<p>Rapport des séances de formation sur la GIRE ;</p> <p>Feuilles de présence</p>	<p>Engagement des acteurs</p>

		<p>Nombre de séances de formation sur le code de l'eau organisées ;</p> <p>Nombre d'émissions radios organisées ;</p> <p>Nombre d'outils IEC/GIRE utilisés ;</p> <p>Nombre de cibles touchées</p>		
Activités à développer	Activités	Moyens	Coûts	Précondition
Activités du R1	Activité 1.1 : D'ici septembre 2021 : Rédiger, proposer et valider un projet d'accord entre le MEA et le PNE	<p>Responsables des deux structures ;</p> <p>Personnels Techniques ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les OSC</p>		
	Activité 1.2 : D'ici septembre 2021 : Trouver un projet d'accord entre le MEA et le PNE pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer	<p>Responsables des deux structures ;</p> <p>Personnels Techniques ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les OSC</p>		
Activités du R2	Activité 2.1 : D'ici septembre 2021 Valider le Code de l'eau	<p>Les institutions (Gouvernement, Assemblée, Nationale etc.) ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les usagers ;</p> <p>Les OSC ;</p> <p>La presse</p>		
	Activité 2.2 : D'ici septembre 2021 Prendre des décrets d'application de la loi SPEPA et des lois sur les énergies renouvelables et les biocarburants	<p>Les institutions (Gouvernement, Assemblée, Nationale etc.) ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les usagers ;</p> <p>Les OSC ;</p>		

		La presse		
	<p>Activité 2.3 : D'ici septembre 2021 Organiser des campagnes de sensibilisation de la population par les OSC</p> <p>Activité 2.4 : D'ici septembre 2021 Prendre des mesures dissuasives et répressives par la police de l'eau</p> <p>Activité 2.5 : D'ici septembre 2021 Concevoir des supports de communication et élaborer un plan de communication</p>	Ressources humaines ; Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse Agents assermentés ; Autorités administratives ; Elus locaux ; Usagers ; Autorités judiciaires Personnels Techniques ; Consultants ; Moyens financiers		
	<p>Activité 2.6 : D'ici septembre 2021 Impliquer les collectivités territoriales dans le sous-secteur de la GIRE</p>	Acteurs de l'eau ; Elus locaux ; Ministères concernés ; Autorités administratives ; OSC.		
	<p>Activité 2.7 : D'ici septembre 2021 Mettre en place un cadre de concertation entre l'OMVS, l'OMVG, la DGPPE, les PTF, les OSC et l'UAEL</p>	Responsables des structures ; Personnels Techniques ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; La presse		
	<p>Activité 2.8 : D'ici décembre 2021</p>	Responsables des ministères concernés ;		

	Etablir une synergie entre les ministères pour une meilleure intégration sectorielle	Personnels Techniques ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; La presse		
	Activité 2.9 : D'ici décembre 2021 Mener des actions de promotion de la GIRE dans les communautés par les mouvements et les associations	Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 2.10 : D'ici décembre 2021 Sensibiliser les populations sur les méfaits liés à la mauvaise gestion de la ressource en eau	Ressources humaines ; Les OSC ; Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE		
	Activité 2.11 : D'ici septembre 2021 Encourager les collectivités territoriales à inscrire dans leurs budgets des lignes de crédit dédiées à la GIRE	Acteurs de l'eau ; Ministères concernés ; Autorités administratives ; Les OSC ; Les PTF.		
	Activité 2.12 : D'ici décembre 2021 Elaborer une feuille de route entre les différentes parties prenantes.	Moyens humains ; Moyens logistiques		
	Activité 2.13 : D'ici mars 2022	Ressources humaines ; Les OSC		

	Adapter de nouveaux comportements en matière GIRE par les populations.	Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 2.14 : D'ici mars 2022 Mener des actions de sensibilisation sur les dispositions du Code de l'eau par les Collectivités territoriales	Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 2.15 : D'ici mars 2022 Sensibiliser les populations sur les méfaits liés à la mauvaise gestion des ressources en eau	Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 2.16 : D'ici mars 2022 Prise en compte du rôle de veille par la société civile pour une meilleure prise en charge de la GIRE.	Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 2.17 : D'ici mars 2022 Augmenter les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE	Etat ; Assemblée Nationale ; PTF ; OSC ;		

		Acteurs de la l'eau		
Activités du R 3	Activité 3.1 : D'ici septembre 2021 Identifier des plans locaux GIRE			
	Activité 3.2 : D'ici septembre 2021 Faire des diagnostics sur les contraintes d'accès à l'eau	Ressources humaines ; Moyens logistiques ; Usagers de l'eau ; OSC etc.		
	Activité 3.3 : D'ici septembre 2021 Réaliser la cartographie de l'offre de services	Acteurs de l'eau ; Usagers de l'eau ; Moyens logistiques ; Personnels techniques des ministères ; Services Techniques.		
	Activité 3.4 : D'ici septembre 2021 Identifier des lois et règlements qui gouvernent le secteur de la GIRE	Gouvernement ; Assemblée Nationale ; PTF ; Les OSC ; Les usagers de l'eau La presse		
	Activité 3.5 : D'ici septembre 2021 Consulter des acteurs de la GIRE	Ressources humaines ; Moyens financiers ; Moyens logistiques ; Les OSC ; La presse		
	Activité 3.6 : D'ici septembre 2021	Acteurs de l'eau ; Usagers de l'eau ;		

	Identifier les besoins des opérateurs (formation, équipement, technique, financement, etc.)	Moyens logistiques ; Personnels techniques des ministères ; Services Techniques ; Les OSC ; Les PTF		
	Activité 3.7 : D'ici septembre 2021 Adopter et partager une stratégie nationale et un plan de communication et de plaidoyer sur la GIRE	Ressources humaines ; Support de communication ; Moyens financiers		
	Activité 3.8 : D'ici septembre 2021 Mettre en place un cadre de concertation, de synergie et d'harmonisation entre les différents acteurs (DGPRES, MEA, Ménages, Privé, CL, Etat, OSC, Chercheurs).	Responsables des ministères concernés ; Personnels Techniques ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; La presse ; Les CL		
	Activité 3.9 : D'ici décembre 2021 Définir une nomenclature budgétaire des collectivités locales pour la GIRE	Ministère de l'eau ; Assemblée Nationale ; Les autorités administratives ; Les CL PTF ; Les OSC ; Les acteurs de l'eau La presse		
	Activité 3.10 : D'ici décembre 2021 Actualiser les lois et textes en matière d'eau et d'assainissement	Gouvernement ; Assemblée Nationale ; PTF ; Les OSC ;		

		Les usagers de l'eau La presse		
	Activité 3.11 : D'ici décembre 2021 Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRE, MHA, Secteur privé PTF, OSC) ;	MEA ; DGPRE ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; Les PTF ; Le secteur privé La presse		
	Activité 3.12 : D'ici décembre 2021 Adopter et mettre en œuvre un programme de travail pour la mise en place d'un cadre de concertation (DGPRE, MEA).	Ressources humaines ministères ; Acteurs de l'eau ; OSC ;		
	Activité 3.13 : D'ici septembre 2022 Développer de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DA. ; MEA)	Ressources humaines des ministères concernés ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 3.14 : D'ici septembre 2022 Améliorer la coopération entre les acteurs et l'efficacité des interventions (DGPRE, MEA)	Ressources humaines ; Moyens financiers ; Moyens logistiques		
	Activité 3.15 : D'ici septembre 2022	Gouvernement ;		

	Adopter des lois et réviser des textes	Assemblée Nationale ; Acteurs de l'eau ; Les PTF ; Les OSC ; La presse		
	Activité 3.16 : D'ici septembre 2022 Rendre effectif l'accès au financement des opérateurs du secteur	Gouvernement ; Assemblée Nationale ; Les CL ; Les PTF ; Les OSC ; La presse		
Activités du R 4	Activité 4.1 : D'ici à Septembre 2021 Rendre disponibles des supports de communication et de guides de bonne pratique GIRE	Personnels techniques ; Consultants ; Les OSC ; Moyens financiers		
	Activité 4.2 : D'ici septembre 2021 Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRES, MEA, Secteur privé PTF, OSC)	Personnels techniques ; Consultants ; Les OSC		
	Activité 4.3 : D'ici septembre 2021 Contrôler mieux la prise en compte de la GIRE par les services techniques.	Ressources humaines ; CL ; Autorités administratives ; Les OSC ;		
	Activité 4.4 : D'ici décembre 2021	Ressources humaines des ministères concernés ;		

	Développer de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DGPRE. ; MEA) ;	Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
	Activité 4.5 : D'ici décembre 2021 Renforcer la coopération entre les acteurs pour plus d'efficacité des interventions (DGPRE, MEA)	Ressources humaines ; Moyens logistiques ;		
	Activité 4.6 : D'ici décembre 2021 Structurer et regrouper les différents acteurs	MEA ; Les OSC ; Les CL Les acteurs de l'eau ; Les PTF ; Les usagers de l'eau		
	Activité 4.7 : D'ici décembre 2022 Assimiler parfaitement les bonnes pratiques de la GIRE	Ressources humaines des ministères concernés ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse		
Résultats 5	Activité 5.1 : D'ici décembre 2022 Former les acteurs étatiques sur la GIRE et la Gouvernance de l'eau, le plaidoyer et le code de l'eau.	Ressources humaines des ministères concernés ; Consultants ;		

		<p>Les OSC ;</p> <p>Moyens logistiques ;</p> <p>Support de communication ;</p> <p>Outils IEC/GIRE ;</p> <p>La presse.</p>		
	<p>Activité 5.2 : D'ici décembre 2022</p> <p>Former les acteurs non étatiques sur la Gire et la gouvernance de l'eau, le plaidoyer et le code de l'eau</p>	<p>Ressources humaines des ministères concernés ;</p> <p>Consultants ;</p> <p>Les OSC ;</p> <p>Moyens logistiques ;</p> <p>Support de communication ;</p> <p>Outils IEC/GIRE ;</p> <p>La presse.</p>		
	<p>Activité 5.3 :</p> <p>Former les acteurs de la presse la GIRE et la gouvernance de l'eau, le plaidoyer et le code de l'eau.</p>	<p>Ressources humaines des ministères concernés ;</p> <p>Consultants ;</p> <p>Les OSC ;</p> <p>Moyens logistiques ;</p> <p>Support de communication ;</p> <p>Outils IEC/GIRE ;</p> <p>La presse.</p>		

Annexe 2 : Plan d'actions

		Années (2021-2022)																								
		Mois																								
Activités/Actions	Sous actions	Année 2021												Année 2022												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total
Activité 1.1 : Rédiger, proposer et valider un projet d'accord entre le MEA et le PNE	Elaboration des TDR																									
	Rédaction du protocole d'accord																									
	Restitution du protocole																									
	Validation du protocole d'accord entre le MEA et le PNE																									
Activité 1.2 : Trouver un projet d'accord entre le MEA et le PNE pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer	Elaboration des TDR de la stratégie de plaidoyer																									
	Rédaction du protocole d'accord pour la réalisation de la																									

Activité 3.10 : Actualiser les lois et textes en matière d'eau et d'assainissement																												
Activité 3.11 : Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRE, MHA, Secteur privé PTF, OSC) ;																												
Activité 3.12 : Adopter et mettre en œuvre un programme de travail pour la mise en place d'un cadre de concertation (DGPRE, MEA).	Elaboration des TDR et guide de mise en place du cadre de concertation entre la DGPRE et le MEA																											
	Partage et validation des TDR et guide de mise en place du cadre avec l'ensemble des																											

Activité 3.16 : Rendre effectif l'accès au financement des opérateurs du secteur																													
Activité 4.1 : Rendre disponibles des supports de communication et de guides de bonnes pratiques GIRE	Création de sites pour rendre disponible les supports de communication et guides de bonnes pratiques GIRE																												
	Organisation de rencontres de partage																												
Activité 4.2 : Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRE, MEA, Secteur privé PTF, OSC)																													
Activité 4.3 : Les services techniques contrôlent mieux la prise en compte de la GIRE.																													



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (MEA)



.....
DIRECTION DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU (DGPRE)



DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU PAGIRE SENEGAL

Consultant : Dr Lamine DIOP

Rapport Complet



Partenariat National de l'Eau du Sénégal (PNES)

Mars 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	iii
SIGLES ET ACCRONYMES	iv
Contexte et Objectif de l'étude.....	1
1. Objet du système de suivi évaluation.....	3
2. Méthodologie de travail.....	3
3. Définition des Indicateurs du dispositif de suivi évaluation	3
3.1 Indicateurs de Ressources	4
3.2 Quelques Indicateurs d'activités	6
3.3 Indicateurs de résultats	8
3.4 Indicateurs d'effets	14
4. Organisation du Dispositif de Suivi Evaluation	24
4.1 Les Acteurs	24
4.2 Rôles et responsabilités acteurs	24
5. Schéma du Dispositif de Suivi Evaluation.....	28
6. Collecte des Données.....	29
7. Diffusion de l'information	30
7.1 Rapports d'activités	30
7.2 Rapports des résultats	31
7.3 Revue annuelle.....	31
8. L'Evaluation	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs des Ressources.....	5
Tableau 2: Indicateurs d'activités.....	6
Tableau 3 : Indicateurs d'effets	14
Tableau 4 : Rôles et responsabilités des acteurs.....	24
Tableau 5 : Rôles et responsabilités des acteurs au niveau UGP/Sous UGP.....	26
Tableau 6 : tableau de bord des indicateurs.....	29
Tableau 7 : Tableau de suivi des indicateurs	29
Tableau 8 : Contenu du rapport d'activités	30
Tableau 9 : Contenu du rapport des résultats	31

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les types d'indicateurs	4
Figure 2 : Schéma du Dispositif de Suivi Evaluation	28

SIGLES ET ACCRONYMES

DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP	Global Water Partnership
LPSD	Lettre de Politique Sectorielle de Développement
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PGRE	Plan de Gestion des Ressources en Eau
PNES	Partenariat National Eau du Sénégal
PNUE	Programmes des Nations Unies pour l'Environnement
UGP	Unités territoriales de Gestion et de Planification

Contexte et Objectif de l'étude

Au Sénégal, pays sahélien, la ressource en eau de qualité tend à se faire rare en raison de la péjoration continue du climat depuis les années 60 alors qu'elle est de plus en plus sollicitée. L'exploitation de la ressource en eau doit donc être faite de façon rationnelle et équitable avec le souci constant du développement durable.

Les recommandations fortes issues des nombreuses rencontres internationales sur l'eau notamment Rio 1992 et Johannesburg 2002 portent sur la réforme de la gestion de l'eau à travers l'application des principes de la conférence de Dublin sur l'eau. En application de ces recommandations et tirant les leçons des politiques antérieures dans le secteur, le Gouvernement du Sénégal a engagé depuis plus d'une décennie, des initiatives de promotion d'une gestion intégrée des ressources. Il a donc commencé par définir un cadre stratégique de gestion durable de l'eau qui a débouché sur un Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) élaboré et validé en 2007 et auquel il a été associé un Plan d'Actions Prioritaires GIRE 2008-2015.

Cette nouvelle stratégie du Gouvernement avait pour objectifs de redynamiser le cadre de planification et de gestion des ressources en eau à travers la création de 5 Unités territoriales de Gestion et de Planification (UGP) elles-mêmes découpées en 27 sous-UGP dont chacune sera dotée d'un Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE). La stratégie GIRE vise également l'amélioration et le partage des connaissances sur l'eau et ses usages, le renforcement des capacités de gestion des acteurs, et la réalisation des conditions d'un développement durable par la satisfaction des besoins en eau des ménages, des activités socioéconomiques et industrielles et des écosystèmes aquatiques dans chacune des 5 UGP du pays.

Au terme de l'échéance fixée pour le Plan d'Actions Prioritaires GIRE 2008-2015, il était important de faire le point sur les actions menées par rapports aux objectifs initiaux, d'évaluer les résultats obtenus et leurs impacts sur les ressources en eau et sur les conditions de vie des populations, et de définir les modalités d'une prise en compte de nouveaux défis pour une gestion efficace et durable des ressources en eau.

C'est dans cette perspective que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à travers la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

(DGPRE) a fait l'évaluation du PAP-GIRE 2008-2015 et l'actualisation du PAGIRE qui débouchait sur la formulation d'un nouveau Plan d'Action GIRE pour la période 2018-2030, appelé PAGIRE 2. Cette nouvelle phase en lien avec les Objectifs du Développement Durable (ODD), la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) et la politique de l'Etat du Sénégal en matière de gestion de l'eau dispose de 05 objectifs stratégiques :

1. renforcer la gouvernance et les instruments de gestion des ressources en eau,
2. préserver l'intégrité des masses d'eau et améliorer durablement la qualité de l'eau et des services,
3. promouvoir la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de Changement Climatique,
4. promouvoir la valorisation des eaux,
5. améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources en eaux.

Par ailleurs, le Sénégal a adopté les ODD à l'horizon 2030 qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Les 17 ODD visent à éradiquer la faim et l'extrême pauvreté, à réduire les inégalités au sein des États et entre États, atteindre l'égalité entre hommes et femmes, améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie et à agir vite contre le changement climatique. D'ici à l'horizon 2030, ce sont donc les ODD qui devront guider la définition d'objectifs et de stratégies concrètes d'amélioration de la gestion de l'eau et des services d'eau et d'assainissement. A cet effet, le Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) phase2 (PAGIRE2) du Sénégal a intégré ces objectifs (en particulier l'objectif 6) dans les nouvelles stratégies de mise en œuvre de la GIRE dans le pays. Ce nouveau programme de planification dans son cadre de suivi des activités prend en compte les indicateurs des ODD notamment les indicateurs relatifs à la GIRE de l'ODD6. V'est dans ce contexte que le Programmes des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Global Water Partnership (GWP) mondial à travers son bureau pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso) ont appuyé le Sénégal dans le processus de renseignement de l'indicateur GIRE national (indicateur 6.5.1 de l'ODD6) du programme d'appui à la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal. La deuxième phase du programme d'appui du PNUE est consacrée à l'accélération de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030. A cet effet, la DGPRE appuyé par le PNES a décidé de mettre en place un dispositif de suivi évaluation du

PAGIRE 2.

Le présent document propose un dispositif du suivi-évaluation du PAGIRE 2. Il est un cadre de référence destiné à donner la méthodologie et l'approche pour une bonne conduite du suivi évaluation du PAGIRE. Il décrit l'objet du système de suivi évaluation, la définition des indicateurs, l'organisation du dispositif de suivi évaluation, le schéma du dispositif, la collecte des données, la diffusion de l'information et le système d'évaluation.

1. Objet du système de suivi évaluation

Le dispositif de suivi évaluation permettra de (i): suivre la progression la mise en œuvre des activités du PAGIRE pour une prise à temps des mesures correctives si nécessaires; (ii) fournir des données et informations exhaustives et fiables en vue de produire à temps les rapports; (iii) apprécier les performances du PAGIRE; et (iv) mesurer le niveau d'effectivité de la GIRE et des bénéfices induits sur le développement.

Le système de suivi-évaluation sera organisé en quatre composantes :

- les acteurs impliqués dans le suivi-évaluation et les attentes ;
- les procédures et outils de suivi ;
- les procédures et outils de production des rapports et ;
- les outils d'évaluation du PAGIRE.

2. Méthodologie de travail

L'étude a été réalisée en plusieurs étapes: (i) examen des termes de références en rapport avec la Direction de la Gestion et Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et du Partenariat National Eau du Sénégal (PNES), (ii) revue bibliographique par la consultation des documents de base sur le PAGIRE et les rapports élaborés dans le cadre du Plan, (iii) entretien avec des personnes ressources, (iv) élaboration du rapport provisoire et soumission à la DGPRE, (v) intégration des observations et (vi) finalisation du rapport définitif.

3. Définition des Indicateurs du dispositif de suivi évaluation

Un indicateur est une variable de mesure d'un objectif à atteindre, d'une ressource mobilisée, des activités à dérouler, des résultats et effets à atteindre et des impacts attendus.

Tout indicateur est composé d'une définition, d'une valeur et d'une unité de mesure. En considérant le cycle de projet, les indicateurs peuvent être classés en indicateurs de ressources, d'activités, de réalisations, de résultats et d'impacts (figure 1).

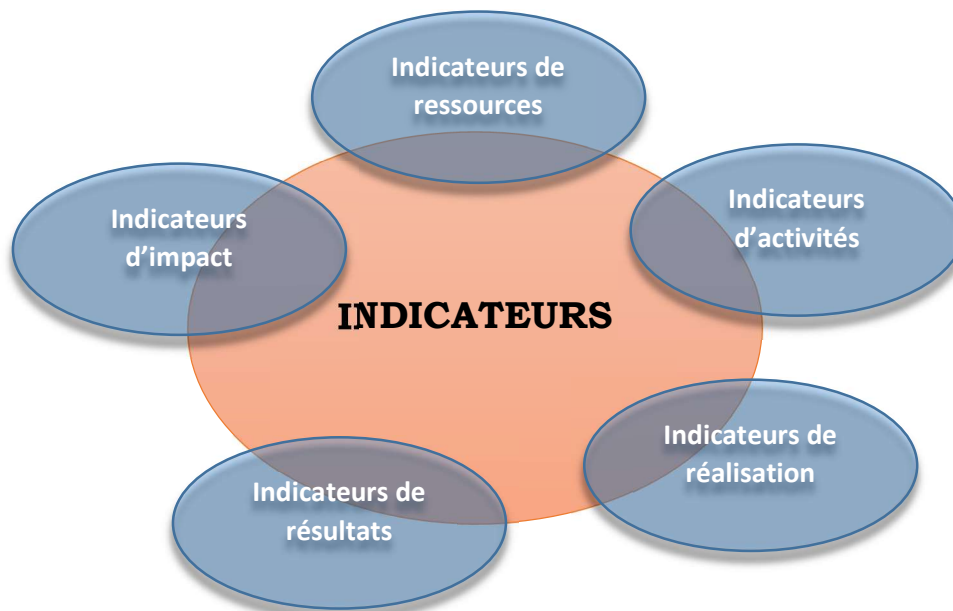


Figure 1 : Les types d'indicateurs

3.1 Indicateurs de Ressources

Ils permettent de suivre les ressources ou moyens utilisés dans les activités pour produire des extrants afin de réaliser des effets ou impacts. Il s'agit par exemple des indicateurs de ressources humaines, des indicateurs de ressources financières ou budgétaires, des indicateurs de ressources matérielles, des indicateurs de qualité des intrants, etc. Les indicateurs de ressources sont généralement utilisés pour mesurer l'efficacité, c'est à dire l'atteinte des objectifs avec l'utilisation d'un minimum de ressources.

Dans le cadre du PAGIRE, les indicateurs présentés dans le tableau 1 sont proposés. Pour chaque indicateur, le mode de calcul, la référence, la source de données et le responsable de calcul sont précisés.

Tableau 1 : Indicateurs des Ressources

<i>Indicateurs</i>	<i>Mode de calcul</i>	<i>Reference</i>	<i>Source de données</i>	<i>Responsable du calcul</i>
Proportion de financements mobilisés pour le PAGIRE par rapport aux budget global	Financement mobilisé sur budget du PAGIRE	2020	Lois de Finance	DGPRE
Part du financement du PAGIRE mobilisé dans le budget de l'Etat	Financement mobilisé/ financement mobilisé avec le budget de l'Etat		Lois de Finance	DGPRE
Part du financement du PAGIRE mobilisé au près des Projets et Programmes	Financement mobilisé/ financement mobilisé avec le les projets et programme		PTBA	DGPRE
Part du financement mobilisé au près des ONG	Financement mobilisé/ financement mobilisé avec le ONG		PTBA	DGPRE
% du financement par rapport au budget du ministère des eaux et de l'assainissement	Financement Mobilisé / Budget du MEA		Lois de Finance	DGPRE
Taux de croissance annuelle des financements	(Financement n-1)/ financement n-1)*100			DGPRE
Nombre de projets participant au financement du PAGIRE	Décompte des projets		Fiche de col	DGPRE
Nombre d'acteurs participant à la mise en œuvre du PAGIRE	Décompte des acteurs		Feuilles de présences,	DGPRE
Niveau de participation des acteurs identifiés dans le Plan d'action	Nombre d'acteurs participants à la mise en œuvre du PAGIRE / Nbre d'acteurs initialement identifiés		Rapports d'activités, fiches de présences	DGPRE
Taux de Croissance de Projets participant à la mise en œuvre du PAGIRE	(Projets n-1)/ Projets n-1)*100			DGPRE
Taux de Croissance des acteurs participant à la mise en œuvre du PAGIRE	(Acteurs n-1)/ Acteurs n-1)*100			DGPRE

3.2 Quelques Indicateurs d'activités

Ils permettent de suivre l'avancement des activités mises en œuvre. Ils permettent de cerner les progrès accomplis en attendant de connaître les résultats obtenus. Ils peuvent être de diverses natures. On peut citer les indicateurs de participation, les indicateurs de temps. Les indicateurs d'activités sont déclinés par axe du PAGIRE

Tableau 2: Indicateurs d'activités

Indicateurs	Reference	Valeur année N	Source de données	Responsable de collecte
Axe1 : Gouvernance, Instruments de gestion et Système d'informations				
Nombre de SDAGEs élaboré au niveau des UGP				
Nombre de SDAGEs mis en œuvre au niveau national				
Nombre de PGE mis en place au niveau des Sous-UGP				
Nombre de PCGIRE mis en place au niveau des commune				
Nombre de Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) /organe ou cadre mis en place				
Nombre de tables rondes des bailleurs de fonds du secteur autour du Programme-GIRE organisées				
Nombre de mécanismes de financement durable de la GIRE mis en place				
Existence de Base de données des redevables				
Existence d'un Système d'Information Intégré sur l'eau				
Axe2 : Qualité des masses d'eau et de services				
Le nombre de masse d'eau vulnérables relevés				

Existence d'une situation de référence sur les sources de pollution				
Nombre d'étude sur la cartographie des sites vulnérables				
Nombre de sites dépollués				
Nombre de Dispositifs de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau mis en place				
Nombre de dispositif d'information et de veille sur la qualité des eau mis en place				
Nombre de services de police de l'eau mise en place				
Nombre de convention mise en place				
Nombre de formation organisé dans le cadre de la qualité des masses d'eau et des services				
Nombre de Plans de contrôle, de prospection et de préservation des systèmes d'assainissement, des captages d'eau et des milieux aquatique mis en place				
Nombre de nouvelles technologies dans le domaine de l'eau adaptées				
Degrés de mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la qualité des eaux				
Axe3 : Vulnérabilité et changements climatiques				
Nombre d'études sur le Système d'alerte précoce réalisées				

Nombre de centres d'information hydrométéorologique installés				
Système de prévision hydrométéorologique disponible dans les UGP				
Nombre de zones restaurées				
Axe4 : Valorisation des eaux pour la croissance et la sécurité alimentaire				
Nombre d'ouvrage de remplissage et de protection réalisés				
Nombres d'études relatives à la Stratégie nationale de développement de système de transfert d'eau réalisées				
Nombre de réseaux de suivi quantitatif et qualitatif des hydro-systèmes mis en place				
Axe5 : connaissance et recherche action sur l'eau				
Base de données de suivi quantitatif et qualitatif des eaux disponible				
Nombres de session de formation organisés				

3.3 Indicateurs de résultats

Ces indicateurs sont donnés par le cadre logique ci-dessous

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES/ RISQUES/ MESURES
001	Renforcer la gouvernance et les instruments de gestion des ressources en eau	Fonctionnement des outils de gouvernance et de gestion	Actes de création, Rapports d'activités, PV de réunion, rapports sur les plans et schémas, budget alloué	H : Capacité du Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'assainissement à adapter l'organisation institutionnelle et les programmes en fonction des leçons apprises des expériences de gestion du secteur. R : Non capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion R : Non-respect des SDAGE, SAGE et PCGIRE M : Conduite périodique d'évaluation indépendante
Résultats attendus	R.1.1 Un cadre institutionnel et juridique de gouvernance performante de la GIRE est mis en place ;	Existence d'un cadre institutionnel performant prenant en compte le Genre et les couches vulnérables Existence d'un corpus juridique intégrant la GIRE appliquée	Actes de création des organes ; Budgets alloués ; CR ou PV de rencontres ; Notes de service ; Décrets et Arrêtés de nomination ; Rapport d'activités des agents de la police de l'eau.	Dialogue renforcé avec les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Mines et avec les Collectivités territoriales
	R.1.2 Des outils de planification et de gestion des ressources en eau suivant le découpage du nouveau système de planification sont élaborés et mis en place	Nombre d'outils de gestion des ressources en eau élaborés et opérationnalisés	Rapports sur les Plans et schémas ; CR des réunions de validation des schémas et plans ; CR de réunion et PV sur le déroulement des plans d'action ; Enquêtes ou sondages de satisfaction	
	R.1.3 Des cadres de concertation pour la gestion des ressources en eau et des usages sont créés et fonctionnels ;	Nombre de cadres de concertation créés, fonctionnels prenant en compte le Genre et les couches vulnérables	Arrêtés de création ; Liste des membres des cadres ; Programme d'activités ; Rapports d'activités ; Comptes rendus de réunion	
	R1.4 : Les systèmes informatisés de gestion et de partage des données et informations sur l'eau	Nombre de systèmes amélioré, opérationnalisés et évalués	Rapport d'activités de gestion des systèmes, les protocoles de partage des données	

	et l'assainissement existants sont améliorés, régulièrement évalués et adaptés.			
	R.1.5 La stratégie de financement durable de la GIRE est opérationnalisée (FGE, etc.) ;	Existence d'une stratégie de financement durable de la GIRE avec un fond de gestion opérationnel Taux de recouvrement de la redevance d'exhaure	Actes administratifs du FGE : Décrets, Arrêtés interministériels ; Vote du budget du MHA ; Comptes rendus des missions de facturation et de recouvrement ; Relevé du compte du FGE ; Document portant Compte d'exploitation	H : Fort engagement du MHA et du MEFP dans l'application du FGE R : Faible niveau de participation des redevables au FGE M : Mettre en place une stratégie pour faire participer les parties prenantes (redevables, MHA, MEFP) au FGE
OO2	Préserver l'intégrité des masses d'eau et améliorer durablement la qualité de l'eau et des services	Niveau de préservation des masses d'eau Niveau de satisfaction des services	Répertoire des réseaux de suivi de la qualité ; Rapports des campagnes de mesures ; Cartes de localisation des sites de prélèvement et rejets ; Document du plan de sauvegarde ; Rapport d'activités des agents de la police de l'eau ; Base de données des demandeurs et des réclamations PV de réunion des associations d'usagers	H : Disponibilité du répertoire de suivi de la qualité et mis à jour H : Existence de plans d'action de lutte contre les pollutions d'origine agricole, minière, domestique (déchets solides), les plantes envahissantes et le l'ensablement des plans d'eau H : Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels. H : Disponibilité d'un répertoire des sites de prélèvement et de rejets existants. R : absence de moyen de réalisation des campagnes de mesure
Résultats attendus	R.2.1 : L'état des masses d'eau est amélioré	Quantité et qualité des masses d'eau améliorées Niveau d'évolution des plans d'eau libérés par des plantes envahissantes	Répertoire des réseaux de suivi de la qualité ; Rapport diagnostic des réseaux de mesure ; Rapports des campagnes de mesures	R : absence de moyen de réalisation des campagnes de mesure
	R.2.2 : Les outils réglementaires sont appliqués	Nombre de missions de police de l'eau Nombre d'infractions identifiées Proportion des sites de rejets conformes à la réglementation	prélèvement et rejets ; Fichier des prélèvements y compris les préleveurs et sources de pollution ; Base de données des usages et usagers ; Document du plan de sauvegarde ; Rapport d'activités des agents de la	R : Absence de soutien financier et méconnaissance technique des problématiques R : Déficit de coopération des préleveurs et

			police de l'eau ; Rapport de missions de sensibilisation	difficultés d'accès aux sites de prélèvement M : Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la protection des plans d'eaux et allocation de ressources suffisantes
	R.2.3 : La qualité des services d'eau et d'assainissement est améliorée	Niveau de satisfaction des services d'eau et d'assainissement	Base de données des demandeurs et des réclamations PV de réunion des associations d'usagers ; rapports d'enquêtes de satisfaction ;	H : Bonne couverture des réseaux ; système de maintenance mis en place et fonctionnel ; pris en compte et traitement des réclamations des clients R : non maitrise des réseaux ; branchements clandestins M : Bonne sensibilisation des populations
003	Promouvoir la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de Changement Climatique	Niveau de promotion de la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de Changement Climatique		
Résultats attendus	R3.1 : Des mesures d'atténuation sont mises en œuvre	Nombre de mesures d'atténuation mises en œuvre	Document d'évaluation des projets-pilotes Rapport d'évaluation des émissions de méthane	
	R3.2 : Des mesures d'adaptation sont mises en œuvre	Nombre de mesures d'adaptation mises en œuvre	Document d'évaluation des projets-pilotes Rapport de mission de suivi-évaluation des mesures d'adaptation	

004	Promouvoir la valorisation des eaux	Niveau de valorisation des eaux	Rapports d'études, rapports de missions, rapports des projets et programmes	H : Existence de répertoire des sites aménagés et aménageables et des plans d'aménagement des sites R : Existence de conflits (fonciers, usages etc.) R : Absence de soutien financier et méconnaissance technique des problématiques M : Développer le plaidoyer sur l'importance de la valorisation des sites et la lutte contre l'insécurité alimentaire ; allocation de ressources suffisantes pour les programmes d'aménagement
	R4.1 Les ressources en eau sont valorisées de manière efficace	Volume d'eau régulé par les retenues Volume d'eau mobilisé Efficacité liée à l'utilisation de l'eau	Rapport d'études réalisées ; PV de réception des travaux et équipements Plans de recollement des ouvrages réalisés ; Rapports de campagne hydrologique (suivi des retenues d'eau) Rapports de campagne agricole ; Documents sur statistiques de production	
	R4.2 : Les eaux usées traitées sont valorisées de manière efficiente	Pourcentage d'eau usée traitée Volume d'eau traitée et réutilisée Quantité d'énergie produite Quantité d'engrais produit	Rapports d'activités de gestion des STEP ; Cartes de localisation des sites aménagés pour l'agriculture ; rapport des campagnes agricoles ; enquêtes sur les quantités d'énergie produite et utilisée	H : existence d'un répertoire des sites aménagés, accessibilité des documents de traitement des eaux, répertoire des bénéficiaires ; Situation de référence de la production et de l'utilisation de l'énergie produite
	R4.3 : Les systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux sont efficaces	Taux de rendement des systèmes de production, de stockage et de transport	Rapports d'activités de maintenance ; Fiche des volumes produits et distribués ;	H : Bonne couverture des réseaux ; système de maintenance mis en place et fonctionne ; R : absence d'analyse comparative systématique entre le volume produit et distribué
	R4.4 : Les hydro-systèmes	Nombre d'ouvrage de valorisation des hydrosystèmes réalisés Niveau de satisfaction du cadre de vie	Rapports d'études, rapports de mission de contrôle, plans de recollement. Etc.	H : Disponibilité d'une cartographie des hydro-systèmes R : Absence de soutien financier et méconnaissance technique des problématiques

005	Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources en eaux	Niveau de connaissance et de diffusion sur la ressource	Rapports d'études, de formation et de mission de terrain	
Résultats attendus	R5.1 : La connaissance sur les ressources est améliorée	<p>Nombre d'études réalisées et validées</p> <p>Nombre de supports élaborés et diffusés</p> <p>Nombre de rapports de mission de suivi des eaux</p> <p>Nombre de projets de recherche-action réalisés et valorisés</p>	<p>Rapports d'études ; Rapport de mission d'installation de réseau de suivi ; Répertoire des réseaux de suivi ; Rapport diagnostic des réseaux de mesure ; Programme de réfection des ouvrages et équipements des réseaux ; PV de réception des travaux et équipements des piézométriques et stations hydrométriques ; Rapports des campagnes de mesures ; Listes des doctorants accompagnés dans l'élaboration de leur thèse ; Articles scientifiques</p>	<p>H : Renforcement des capacités techniques des agents du MHA</p> <p>R : Disponibilité des moyens financiers ;</p> <p>M : plaidoyers au niveau du MHA, des PTF</p>
	R5.2 : Une stratégie de communication et de sensibilisation est élaborée et mise en œuvre	<p>Nombre de plans d'IEC élaborés par UGP ou sous UGP et appliqués</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation, formation, éducation des acteurs tenus</p>	<p>Rapports plans et programmes d'IEC ; CR de sessions de formation et de sensibilisation ; Attestations de formation ; Rapports d'enquête de satisfaction ; Outils de communication</p>	<p>H : Actualisation périodique de la stratégie de communication et de sensibilisation et du Plan d'IEC en fonction des effets et impacts obtenus ;</p> <p>R : Faiblesse des capacités dans la formulation et l'actualisation de la stratégie et du plan d'IEC</p> <p>M : Accompagnement par des personnes ressources expérimentées dans ce domaine</p>

3.4 Indicateurs d'effets

Il s'agit d'indicateurs qui visent à permettre l'appréciation des résultats ou des performances permis par les extrants. Ils sont généralement suivis sur le court terme et sur le moyen terme. Le tableau ci-dessous donne les indicateurs de performance par axe.

Tableau 3 : Indicateurs d'effets

Axe 1 : Gouvernance, Instruments de gestion et Systèmes d'information											
<i>001 : Renforcer la gouvernance et les instruments de gestion des ressources en eau</i>											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1.1 : Niveau de mise en œuvre des outils de planification	Effet	Proportion d'unité de gestion disposant d'un outil de planification Proportion d'unité de gestion mettant en œuvre les outils de planification	%	A définir en 2020		(Nombre d'unités de planification et de gestion mettant en œuvre un outils de planification opérationnel divisé par le nombre total d'unités de planification disposant d'outil de planification) multiplié par 100	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. UGP S UGP Commune	DGPRE.	Annuelle	Rapports d'activités des unités de gestion et de planification. Rapports d'activités de la DGPRE.

Indicateur1.2 : Proportion de thématiques du système d'information mises à jour	Effet.	Différentes thématiques du Système d'information mises à jour régulièrement	%	A définir en 2020		(Nombre thématiques mises à jour divisé par le nombre total de thématique) multiplié par 100	Suivi régulier du système d'information	National	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités de la DGPRE Plateforme du système d'information
Indicateur1.3 : Proportion de cadres de concertations pour la gestion des ressources en eau et des usages fonctionnels	Effet	Le nombre de cadres de concertations créés et fonctionnels	%	A définir en 2020		(Nombre de cadres opérationnels divisé par le nombre total cadres de concertation) multiplié par 100	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier	National. UGP S UGP Commune	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités, compte rendus de réunion
Indicateur1.4 : Le niveau de prise en compte de la GIRE dans le code de l'eau	Effet	Les principes GIRE pris en compte dans le code de l'eau						National	DGPRE	-----	
Indicateur1.5 : Le niveau d'opérationnalité du Comité Technique de l'eau	Effet	Nombre de décisions prises par le CTE	%	A définir en 2020		Nombre de décisions prises par rapport à la situation de référence	Exploitation documentaire. Suivi régulier	National.	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités, compte rendus de réunion

Axe 2 : Qualité des masses d'eau et des services

002 : Préserver l'intégrité des masses d'eau et améliorer durablement la qualité de l'eau et des services

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 2.1 : Niveau de masses d'eau dépolluées	Effet	Mesure de l'évolution des masses d'eau dépolluées.	%	A définir en 2020		(Surfaces de masses d'eau dépolluées divisées par les surfaces de masses d'eau polluées) multiplié par 100.	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. UGP S UGP Commune	DGPRE.	Annuelle	Rapports d'activités des unités de gestion et de planification. Rapports d'activités de la DGPRE.
Indicateur 2.1 : Proportion de thématiques du système d'information mises à jour	Effet.	Différentes thématiques du Système d'information mises à jour régulièrement	%	A définir en 2020		(Nombre thématiques mises à jour divisées par le nombre total de thématique) multiplié par 100	Suivi régulier du système d'information	National	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités de la DGPRE Plateforme du système d'information

Indicateur2.3: Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services d'eau	Effet	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par les sociétés d'eau	%	A définir en 2020		Enquêtes de satisfaction	Enquêtes	National. Régional, Départemental Commune	DGPRES SONES OFOR	Annuelle	Rapports d'activités, Rapports d'études
Indicateur2.4 : Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services d'assainissement	Effet	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par les sociétés d'assainissement	%	A définir en 2020		Enquêtes de satisfaction	Enquêtes	National. Régional, Départemental Commune	DGPRES ONAS	Annuelle	Rapports d'activités, Rapports d'études
Indicateur2.5 : Densités des réseaux de mesures fonctionnels	Effet.	Nombre de stations de mesures fonctionnelles de chaque type (hydrométrique, piézométrique, météorologique) par rapport à la superficie masse d'eau ou du bassin versant (météo).	Ratio.	A définir en 2020		Nombre de stations de mesures fonctionnelles de chaque type divisé par la superficie masse d'eau ou du bassin versant.	Exploitation documentaire. Évaluation	National. UGP Sous UGP commune	DGPRES, OLAC, ANACIM.	Annuelle	Rapports annuels des DGPRES, OLAC, ANACIM. Normes sur la densité des réseaux. Rapports d'étude.
Indicateur2.6 Proportion de missions réalisées par la division de	Effet.	Mesure de L'efficacité de la division police de l'eau.	%.	A définir en 2030		Nombre de missions réalisées par la division de la Police de l'eau divisé	Exploitation documentaire. Suivi régulier	National UGP Sous UGP Commune	DGPRES	Annuelle.	Rapports d'activités, Rapports de mission

la Police de l'eau.						par le nombre total de missions de la division de police de l'eau prévue*100.					
Indicateur2.7 Proportion de nouvelles technologies appliquées dans le domaine de l'eau (traitement, transfert d'eau, économie d'eau)	Effet.	Mesure la Proportion de nouvelles technologies mises en œuvre	%	A définir en 2020		(Nombre de nouvelles technologies de traitement des eaux divisé par le nombre total d'unités de traitement) multiplié par 100 (Nombre de nouvelles technologies de transfert des eaux divisé par le nombre total d'unités de transfert d'eau) multiplié par 100	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Régional Départemental commune	DGPRE. OLAC SONES ONAS OFOR	Annuelle	Rapports d'activités. Rapports d'activités de la DGPRE, SONES, OLAC, OFOR, ONAS. Rapports d'étude

Axe 3 : Vulnérabilité et Changements climatiques

003 : Promouvoir la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de Changement Climatique

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 3.1 : Proportion d'études validées sur les ressources en eau et usages tenant en compte les changements climatiques	Effet	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau et des usages.	%.	A définir en 2020		Nombre d'études validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études prévues*100.	Exploitation documentaire.	National. UGP Sous UGP Régional.	DGPRE OLAC SAED SAODAGRI	Annuelle	Rapports d'études Thèses Masters
Indicateur 3.2: Niveau de fonctionnalité du dispositif de prévision et d'alerte	Effet.	Mesure la fonctionnalité du dispositif de prévision et d'alerte	%	A définir en 2020		(Nombre de message de prévisions et d'alerte lancés par année n - Nombre de message de prévisions et d'alerte lancés par	Suivi régulier du système d'information	National	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités de la DGPRE Plateforme du système d'information

						année n-1)/ Nombre de message de prévisions et d'alerte lancés par année n-1					
Indicateur 3.3: Proportion des zones humides et mangroves restaurées	Effet	Mesure de l'évolution des zones humides et mangrove restaurées	%	A définir en 2020		Nombre zones humides et mangroves restaurées divisé par le nombre total zones humides et mangroves dégradées *100.	Enquêtes	National. Régional, Départemental Commune	DGPRE OLAC DEEC Aires marines Protégées	Annuelle	Rapports d'activités, Rapports d'études
Indicateur 3.4: Proportion de Changement dans l'étendue des écosystèmes liés à l'eau, au fil du temps (indicateurs ODD6.6.1)	Effet	Mesure de l'évolution, au fil du temps, l'étendue spatiale des écosystèmes liés à l'eau u (zones humides, forêts, terres non irriguées) ; quantité d'eau dans les écosystèmes (rivières,	%	A définir en 2020		ODD6.6.1	Enquêtes	National. Régional, Départemental Commune	DGPRE OLAC DEEC Aires marines Protégées	Annuelle	Rapports d'activités, Rapports d'études

		lacs, eaux souterraines) ; et la santé résultante des écosystèmes									
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Axe 4 : Valorisation des eaux pour la croissance et la Sécurité alimentaire

004 : Promouvoir la valorisation des eaux

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 4.1 : Proportion des eaux usées valorisées	Effet	Mesure l'évolution de la valorisation des eaux usées.	%.	A définir en 2020		(Volumes d'eau usées valorisées/ volume d'eaux usées total) * 100.	Exploitation documentaire.	National. UGP Sous UGP Régional.	DGPRE ONAS DEEC	Annuelle	Rapports d'études Rapports d'activités
Indicateur 4.2: Niveau de Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (ODD 6.4.1)	Effet.	Mesure l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	%	A définir en 2020		calcul indicateur 6.4.1	Suivi régulier du système d'information	National	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités de la DGPRE
Indicateur 4.3: Niveau de valorisation des hydro systèmes	Effet	Mesure de la valorisation des hydro systèmes	%	A définir en 2020		Nombre d'hydro systèmes valorisé divisé par le	Enquêtes	National. Régional, Départemental Commune	DGPRE OLAC DEEC Aires marines Protégées	Annuelle	Rapports d'activités, Rapports d'études

						nombre total d'hydro systèmes *100.			Direction des Parcs		
--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--	--	---------------------	--	--

Axe 5 : Connaissance et recherche action sur l'eau

005 : Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources eaux

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 5.1 : Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Effet.	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau.	%.	A définir en 2020		Nombre d'études thématiques validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études thématiques recommandés*100.	Exploitation documentaire.	National. UGPs Sous UGP Commune.	DGPRE OLAC.	Annuelle	Rapports d'études Rapports d'activités DGPRE, OLAC.
Indicateur 5.2 : Proportion des résultats de la recherche sur les ressources et usages en eau valorisée.	Effet.	Mesure de l'exploitation des résultats de la recherche dans le domaine de l'eau.	%.	A définir en 2020	90%	Nombre de Résultats de la recherche exploités sur le nombre total de résultats de recherche existant*100.	Exploitation documentaire.	National. UGP Sous UGP Communes.	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités.

Indicateur 5.3: Taux d'exécution de plan d'IEC sur la GIRE	Effet	Mesure le taux d'exécution des action de vulgarisations et d'IEC	%	A définir en 2020		Nombre d'actions d'IEC réalisées divisé par le nombre d'actions d'IEC planifiées *100.	Exploitation documentaire	National. UGP Sous UGP Communes	DGPRE	Annuelle	Rapports d'activités, Rapports d'études
--	-------	--	---	-------------------	--	--	---------------------------	--	-------	----------	---

4. Organisation du Dispositif de Suivi Evaluation

4.1 Les Acteurs

Le dispositif de suivi évaluation sera piloté par l'Unité de Suivi-évaluation de la Division planification de la DGPRE. Il prend en compte le niveau national et régional et concerne plusieurs acteurs. (i) Les organes de pilotages : le Conseil Supérieur de l'Eau (CSE) et le Comité Technique de l'eau (CTE), (ii) les structures de coordination (la DGPRE), les structures partenaires et les structures opérationnels.

4.2 Rôles et responsabilités acteurs

3.2.1 Niveau Central

Le tableau 4 donne les organes ou structures et les rôles et responsabilité respectifs.

Tableau 4 : Rôles et responsabilités des acteurs

Organes/ Structures	Rôles et Responsabilité
CSE	<ul style="list-style-type: none">- Donne des orientations d'amélioration- Assure la participation multisectorielle- Suit l'exécution du PAGIRE- Valorise les rapports périodiques
CTE	<ul style="list-style-type: none">- Appuie la mobilisation des parties prenantes- Contrôle de l'exécution du PAGIRE- Coordonne et contribue à la conception et à la rédaction du Rapport Annuel des Résultats- Harmonise le format de collecte des données et rapports- Examine et valorise les rapports de suivi-évaluation- Suit le respect des délais de production de tous les documents et rapports statutaires- Valide les canevas des rapports- Suit le fonctionnement régulier du dispositif de suivi évaluation- Examine la qualité des rapports de suivi évaluation
DGPRE	<ul style="list-style-type: none">- Coordonne l'élaboration du Plan Pluriannuel de Suivi -évaluation du PAGIRE- Coordonne l'élaboration du Plan Annuel de Suivi -évaluation du PAGIRE- Identifie les besoins d'information- Elabore les tableaux de bord des indicateurs- Coordonne l'élaboration des outils de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et de diffusion des données- Coordonne la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et la diffusion des données- Coordonne la gestion des bases de données centrales- Faire la synthèse des rapports annuels des Résultats- Coordonne la rédaction de Rapport Annuel des Résultats du PAGIRE- Dissémine les différents rapports

<p>OLAC, CN OMVS/OMVG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit les informations sur son Plan de Travail Annuel Budgétisé - Fournit les données sur leurs réalisations physiques et financières - partage ses rapports d'activités au secrétariat du CTE
<p>PNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit les informations sur son PTAB - Fournit les données sur leurs réalisations physiques et financières - Partage ses rapports d'activités au secrétariat du CTE - Plaidoyer sur les recommandations du rapport valider
<p>Structures partenaires (, Direction de l'hydraulique Direction de l'Assainissement, CPCSP-MEA ; DECC, DPN, Direction des eaux et forêts, Direction de l'Agriculture, Direction de l'Horticulture, Direction des Mines, DAPSA, SONES, OFOR, ONAS, SAED, SODAGRI, ANIDA, PRODAC, DGPN, Universités, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettent leurs données relatives aux ressources en eau et actions connexes sur leurs programmations et l'exécution de leur PTA <ul style="list-style-type: none"> - Partagent leurs rapports d'activités au secrétariat du CTE - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières
<p>ANSD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à l'harmonisation des méthodes de calcul des indicateurs - Intègre dans leurs opérations de collecte, les besoins spécifiques pour le suivi évaluation du PAGIRE - Contribue à la collecte de données pour le calcul des indicateurs de l'ODD6
<p>Société civile/ ONG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournissent les informations sur leur PTAB - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières - partagent leurs rapports d'activités au secrétariat du CTE
<p>Autres secteurs et projets</p> <p>Partenaires Techniques et Financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettent leurs données relatives aux ressources en eau et actions connexes sur leurs programmations et l'exécution de leur PTA - Partagent leurs rapports d'activités au secrétariat du CTE - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières - - Définissent leurs besoins en informations ∞ Fournissent les informations financières - Participent au comité de pilotage - Accompagnent la mise en place et œuvre du dispositif - approuvent les ajustements des documents de - sur la cohérence des programmes AEP et AEUE avec les autres programmes sectoriels

Niveau UGP/Sous UGP

Le tableau 5 donne les organes ou structures et les rôles et responsabilité respectifs.

Tableau 5 : Rôles et responsabilités des acteurs au niveau UGP/Sous UGP

Organes/ Structures	Rôles et Responsabilité
Gouverneurs Secrétariat UGP	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôlent l'exécution du PAGIRE au niveau UGP - Donne des orientations d'amélioration - Assure la participation multisectorielle - Suit l'exécution du PAGIRE - Valorise les rapports périodiques des UGP - Coordonne et contribue à la conception et à la rédaction du Rapport Annuel des Résultats - Harmonise le format de collecte des données et rapports - Examine et valorise les rapports de suivi-évaluation - Suit le respect des délais de production de tous les documents et rapports statutaires - Valide les canevas des rapports - Suit le fonctionnement régulier du dispositif de suivi évaluation - Examine la qualité des rapports de suivi évaluation au niveau régional
DGP/RE/ secrétaire UGP	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonne l'élaboration des outils de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et de diffusion des données - Coordonne la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et la diffusion des données - Coordonne la gestion des bases de données au niveau UGP - Faire la synthèse des rapports annuels des Résultats au niveau UGP
OLAC	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit les informations sur son PTAB - Fournit les données sur leurs réalisations physiques et financières - partage ses rapports d'activités au secrétariat de l'UGP
Structures partenaires : Directions régionales (DECC, Direction de l'hydraulique Direction de l'Assainissement, Direction de l'Agriculture, Direction des Mines, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettent leurs données relatives aux ressources en eau et actions connexes sur leurs programmations et l'exécution de leur PTA - Partagent leurs rapports d'activités au secrétariat de l'UGP - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières
ANSD	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à l'harmonisation des méthodes de calcul des indicateurs - Intègre dans leurs opérations de collecte, les besoins spécifiques pour le suivi évaluation du PAGIRE - Contribue à la collecte de données pour le calcul des indicateurs de l'ODD6
Projets et ONG	<ul style="list-style-type: none"> - Fournissent les informations sur leur PTAB - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières - partagent leurs rapports d'activités au secrétariat de l'UGP

Sociétés d'Eau et d'assainissement (SONES, ONAS, OFOR)	<ul style="list-style-type: none"> - Fournissent des informations sur leurs PTAB au secrétariat de l'UGP - Collectent des données sur leurs réalisations - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières - Partagent leurs rapports d'activités au secrétariat de l'UGP
Sociétés et Agences Agricoles (SAED, SODAGRI, ANIDA, PRODAC)	<ul style="list-style-type: none"> - Fournissent des informations sur leurs PTAB au secrétariat de l'UGP - Collectent des données sur leurs réalisations dans l'irrigation - Fournissent les données sur leurs réalisations physiques et financières - Partagent leurs rapports d'activité

5. Schéma du Dispositif de Suivi Evaluation

La figure 2 donne le schéma de dispositif de suivi évaluation en précisant les acteurs, le schéma de collecte de données, de contrôle qualité, de rapportage et de validation des documents.

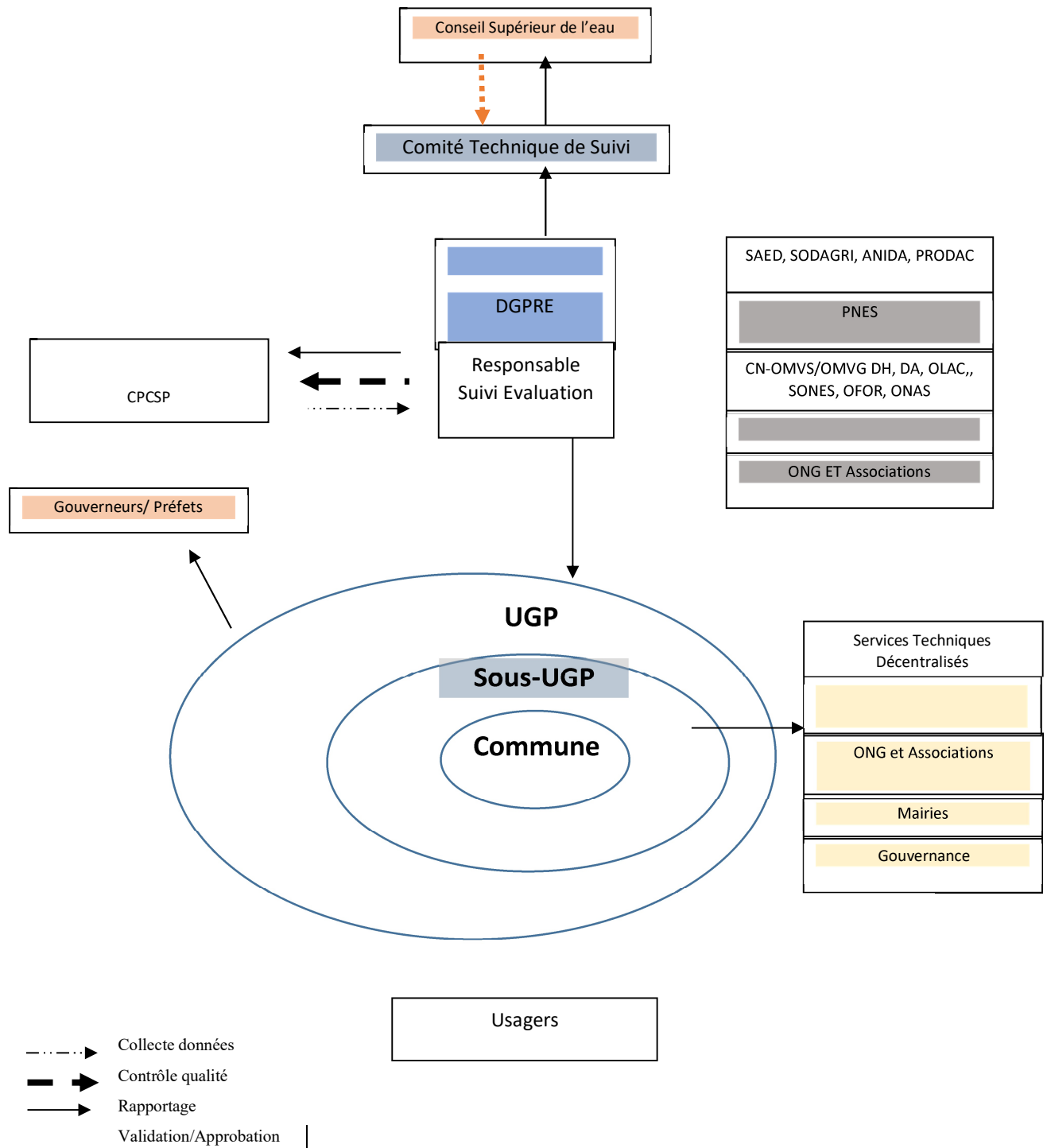


Figure 2 : Schéma du Dispositif de Suivi Evaluation

6. Collecte des Données

Les données seront collectées à travers plusieurs sources. Les outils de collecte de données seront principalement les fiches de collecte, les tableaux de bord, les bases de données et les rapports périodiques. Des outils supplémentaires spécifiques pourraient être élaborés à l'initiative de chaque acteur en fonction de ses besoins. La DGPRE élaborera un tableau de bord des indicateurs retenus pour le suivi-évaluation. Ce tableau contiendra les indicateurs retenus, leurs périodicités de collecte, leurs sources d'information et les données nécessaires pour les renseigner.

Tableau 6 : tableau de bord des indicateurs

Indicateurs	Période de collecte	Source d'information	Méthode de calcul ou de détermination	Données nécessaire

Le tableau de suivi des indicateurs qui utilise les feux de signalisation pour mettre en évidence les progrès réalisés ou l'absence de progrès sera utilisé pour suivre les indicateurs. Le vert signifie que l'indicateur a au moins atteint sa valeur cible. Le jaune signifie que l'indicateur n'a pas atteint la cible mais est susceptible de l'être. Le rouge signifie que l'indicateur est hors cible et ne pourra probablement pas l'atteindre.

Tableau 7 : Tableau de suivi des indicateurs

Indicateurs	Valeur cible	Valeur réelle	% de la cible	Commentaires
			+2%	
			-70%	
			-12%	

Sur la base du tableau de bord, des fiches de collectes seront envoyées aux structures partenaires et opérationnelles pour les renseigner. Les fiches sont sous format Excel ou Word, destinées aux structures partenaires leur permettant de renseigner les informations au fur et à mesure de l'exécution de leurs PTBA.

Axes	Activités	Statut	Commentaires
		%	

Statut : Réalisé En cours En retard

Les données seront aussi collectées à travers les rapports des structures partenaires, sociétés, agences, projets et ONG. Des enquêtes seront aussi organisées pour collecter des données pour renseigner les indicateurs.

La collecte des données est de la responsabilité de la DGPRES. A cet effet, elle assurera le contrôle qualité et la coordonnera auprès des autres structures. Pour la collecte des données, des Points Focaux GIRE, de préférence les responsables suivi évaluation de ces entités, seront désignés au niveau des structures partenaires. Ces derniers se chargeront de la collecte de données.

Au niveau UGP, sous UGP et Commune, la collecte sera organisée par le secrétaire du secrétariat de l'UGP en rapport avec les services régionaux et départementaux ainsi que les autres entités.

7. Diffusion de l'information

La diffusion des résultats se fera à travers des rapports d'activités et de résultats mais aussi les revues annuelles.

7.1 Rapports d'activités

Le Rapport d'activités donne des informations sur les activités exécutées et les extrants réalisés pendant la période. Il donne un bref aperçu des réalisations accomplies par rapport aux activités prévues. Une occasion de se rendre compte du niveau de réalisation par rapport au plan annuel et, au besoin, il a une périodicité semestrielle.

Tableau 8 : Contenu du rapport d'activités

Points	Contenu
Introduction	Rappel des axes et objectifs du PAGIRE Précise la période couverte par le rapport. Elle met en exergue le dispositif organisationnel et les activités réalisées obtenus durant la période sous revue avant d'annoncer la structuration du plan qui épouse les axes du PAGIRE.
Etat d'avancement des activités	Présente et donne le détail sur les activités réalisées par axe et Objectif opérationnel.
Situation d'exécution financière	Bilan d'exécution financière Analyse comparative des prévisions et de l'exécution budgétaire par axe
Difficultés rencontrées et leçons apprises	Difficultés majeures rencontrées solutions mises en œuvre et/ou préconisées
Aspects spécifiques	
Programme prévisionnel du semestre suivant	activités prioritaires à mener durant la période à venir
Conclusion	donne une appréciation de l'exécution des activités par rapport aux prévisions durant la période couvrant le rapport

7.2 Rapports des résultats

Il a une périodicité annuelle et vise à donner des informations sur l'atteinte des résultats et objectifs. Ce rapport est très crucial et renseigne sur les progrès enregistrés par rapport aux objectifs. Il a un caractère analytique et critique. Le tableau donne une proposition du contenu du rapport.

Tableau 9 : Contenu du rapport des résultats

<i>Introduction</i>	Cette partie fait une présentation sommaire du PAGIRE, rappelle ses objectifs et les composantes. Elle précise la période couverte par le rapport. Elle met en exergue le dispositif organisationnel et les résultats majeurs obtenus durant la période sous revue avant d'annoncer la structuration du plan qui épouse les axes du PAGIRE.
<i>Etat d'avancement des activités</i>	Niveau d'atteinte des indicateurs en comparant avec les valeurs cibles Analyse des éventuels écarts (physiques et temporels) L'utilisation du tableau de suivi des indicateurs.
<i>Situation d'exécution financière</i>	Bilan d'exécution financière Analyse comparative des prévisions et de l'exécution budgétaire par axe.
<i>Difficultés rencontrées et leçons apprises</i>	Difficultés majeures rencontrées solutions mises en œuvre et/ou préconisées
<i>Aspects spécifiques</i>	
<i>Conclusion</i>	donne une appréciation de la performance globale du plan au regard des résultats obtenus par rapport aux prévisions durant la période sous revue

7.3 Revue annuelle

Elle permettra pour tous les axes du PAGIRE de faire le point des réalisations enregistrées pour les différents indicateurs majeurs relatifs aux objectifs. C'est un mécanisme de monitoring participatif du plan. Il sera organisé chaque année avec la participation de tous les acteurs.

8. L'Évaluation

L'évaluation permet d'apprécier (i) la pertinence, (ii) la cohérence, (iii) l'efficacité, (iv) l'efficience et (v) l'impact de la mise en œuvre d'un plan, programme ou projet. Elle permet de déterminer dans quelle mesure et avec quel degré de succès ou d'échec, les résultats et les objectifs escomptés ont été atteints (efficacité). Elle vise également à vérifier si les résultats et objectifs atteints sont fonction d'une utilisation optimale des ressources (efficience). L'évaluation permet de tirer les enseignements sur l'adéquation de la stratégie utilisée et la faisabilité des résultats

et effets attendus. En plus, elle vise à établir des liens de cause à effet entre les activités réalisées, les ressources utilisées et les résultats obtenus.

L'évaluation ex-ante ou a priori devrait se faire avant la mise en œuvre du PAGIRE. A cet effet, trois évaluations seront prévues.

✓ **L'évaluation à mi-parcours**

Elle aura lieu à la moitié de la période d'exécution du PAGIRE et portera sur les indicateurs d'effets et d'impacts) et permet de d'évaluer les écarts entre les réalisations et les prévisions et de prendre des mesures correctives.

✓ **L'évaluation finale ou terminale**

Elle se fera à la fin de la période d'achèvement du PAGIRE et montrera dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints.

✓ **L'évaluation ex-post**

Elle aura lieu quelques années après l'achèvement du PAGIRE et son avantage et son impact sont censés être intégralement réalisés.

Pour l'ensemble de ces évaluations, la DGPRE préparera les termes de références, les critères d'évaluation et le calendrier qui seront soumis au CTE pour validation.